

Rapport 2020 sur l'empreinte carbone

Émissions de gaz à effet de serre dues aux activités internes du Groupe BEI





Rapport 2020 sur l'empreinte carbone

© Banque européenne d'investissement, 2021.

98 -100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg \$\&\ +352 4379-1\$
\$\alpha\$ info@eib.org
www.eib.org
twitter.com/eib

facebook.com/europeaninvestmentbank youtube.com/eibtheeubank

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Le présent rapport a été rédigé avec la participation active de nombreux collaborateurs du Groupe Banque européenne d'investissement. Nous leur adressons nos remerciements les plus chaleureux.

Les financements de la Banque européenne d'investissement (BEI) appuient la durabilité partout, y compris dans les océans, où la riche diversité des récifs coralliens est menacée par l'activité humaine et les changements climatiques. Ces récifs sont un écosystème essentiel. Environ 25 % de tous les poissons de l'océan en dépendent. Ils protègent les littoraux et constituent une source de revenus pour des millions de personnes. Pendant longtemps, leur détérioration a été ignorée. Ils symbolisent désormais le changement de mentalité nécessaire pour mettre un terme aux changements climatiques. C'est pourquoi ils trouvent pleinement leur place en couverture de nos principaux rapports cette année.

Pour de plus amples informations sur les activités du Groupe BEI, veuillez consulter les sites web www.eib.org et www.eif.org. Vous pouvez également contacter le bureau d'information à l'adresse info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier Munken Polar, bouffant 1.13, FSC® Mix blanc.

La BEI utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), parce qu'il est fabriqué par des personnes qui aiment les arbres. Le FSC soutient une gestion des forêts de la planète qui allie respect de l'environnement, utilité sociale et viabilité économique.

Nous le savons tous : lire, c'est bon pour nous. C'est bon aussi pour la planète, mais pas sur n'importe quel papier.

Imprimé par Imprimerie Centrale



À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport donne un compte rendu détaillé de l'empreinte carbone résultant des activités du siège social du Groupe, établi dans le quartier du Kirchberg, dans la ville de Luxembourg. La préparation du présent rapport a nécessité l'étude de documents internes et externes, des entretiens avec des membres importants du personnel du Groupe BEI et l'analyse des données sources et des systèmes de collecte de données. En comparant les données avec celles des années précédentes, il a été possible d'étudier les répercussions liées à la pandémie de COVID-19 et les émissions de gaz à effet de serre qui résultent du travail à domicile.

Conformément aux bonnes pratiques en matière d'établissement de rapports, nous publions les montants totaux des émissions brutes et des émissions nettes.

- Le présent rapport porte dans un premier temps sur les émissions « **nettes** ». La consommation d'énergie provenant de sources renouvelables entre dans la catégorie des émissions nulles tandis que les services achetés directement compensés sont considérés comme neutres en carbone.
- En déclarant nos émissions « brutes », nous souhaitons comparer la performance des éléments qui sont considérés comme ne produisant aucune émission dans nos émissions « nettes » totales, comme l'électricité et la chaleur dans les bâtiments, ainsi que les centres de données. Pour le calcul des émissions « brutes », nous avons recours à des facteurs de conversion moyens nationaux, une approche qui permet une meilleure analyse comparative.

Ce rapport présente une ventilation complète des émissions de gaz à effet de serre du Groupe BEI résultant des activités internes menées sur le site du siège social en 2020. Il présente également une analyse de performance par rapport aux années précédentes, en remontant jusqu'à 2007, l'année de référence. Toutes les données recueillies et analysées dans le cadre du présent rapport répondent à l'exigence de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence et de précision du protocole sur les gaz à effet de serre établi par le World Resources Institute.



LE GROUPE BEI

Le Groupe BEI est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne. Dans une perspective de croissance durable et inclusive, le Groupe BEI propose des financements et une assistance technique par l'intermédiaire de deux entités complémentaires : la Banque européenne d'investissement (ci-après la « BEI » ou la « Banque ») et le Fonds européen d'investissement (le « FEI »).

La **Banque européenne d'investissement,** la banque de l'UE, a pour actionnaires les États membres de l'Union. La BEI est le plus grand emprunteur et bailleur de fonds multilatéral au monde. Les financements et l'assistance qu'elle fournit contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE. La BEI est également active à l'international en tant que banque multilatérale de développement.

Le **Fonds européen d'investissement** est spécialisé dans le capital-risque à l'appui des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Il encourage la croissance et l'innovation en Europe. Le FEI met à disposition des financements et son savoir-faire pour des opérations d'investissement et de garantie solides et viables. Parmi ses actionnaires figurent la BEI, la Commission européenne et un large éventail de banques et d'établissements financiers publics et privés. Le FEI facilite l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements, grâce aux produits financiers ciblés qu'il élabore et propose à ses intermédiaires financiers, tels que des banques, des institutions garantes et des sociétés de crédit-bail, des fournisseurs de microcrédit et des fonds de capital-investissement.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PROVENANT DES ACTIVITÉS INTERNES DU GROUPE BEI

Le Groupe BEI a mesuré pour la première fois son empreinte carbone en 2007 et s'est fixé pour objectif de réduire de 20 à 30 % ses émissions d'ici 2020. L'objectif était cohérent avec celui de la Commission européenne de réduire d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne de 20 % par rapport à leur niveau de 1990 (avec un objectif de réduction de 8 % à atteindre entre 2008 et 2012, conformément à l'accord de Kyoto). L'objectif national de réduction des émissions pour le Luxembourg était fixé à 28 % à l'horizon 2012, compte tenu de la richesse relative du pays à l'époque.

La volonté du Groupe BEI de mesurer et de gérer son empreinte carbone s'inscrit dans le droit fil des politiques, des principes et des normes qu'il applique sur le plan environnemental et social pour les projets qu'il finance. En comprenant notre empreinte carbone, nous pouvons établir et mettre en œuvre des mesures pour réduire nos émissions et suivre notre performance par rapport aux objectifs fixés.

Table des matières

A PROPOS DU PRESENT RAPPORT	3
LE GROUPE BEI	4
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PROVENANT DES ACTIVITÉS INTERNES DU GROUPE BEI	4
INCIDENCES DU COVID	7
ÉMISSIONS DÉCOULANT DU TRAVAIL À DOMICILE	7
RIPOSTE DE LA BEI AU COVID-19	7
FEUILLE DE ROUTE DU GROUPE BEI DANS SON RÔLE DE BANQUE	•
DU CLIMAT 2021-2025	8
ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS	8
OBJECTIFS FONDÉS SUR LES DONNÉES SCIENTIFIQUES	8
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU GROUPE BEI	9
COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	10
1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	11
1.1. NOS ACTIONS ET INITIATIVES	12
1.2. RÉSULTATS 2020 – FAITS MARQUANTS ET PRINCIPAUX FACTEURS	13
1.3. COMPENSATION DES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES	15
2. EMPREINTE CARBONE	17
2.1 RÉSUMÉ DES PERFORMANCES 2020	17
2.2. ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS	19
2.2.1. Déplacements en avion	20
2.2.2. Travail à domicile	20
2.2.3. Déplacements en voiture	21
2.2.4. Autres émissions liées à la mobilité	21
2.2.5. Séjours à l'hôtel	22
2.2.6. Modifications apportées au calcul des émissions liées aux déplacements domicile-travail	22
2.2.7. Prise en compte des émissions liées au travail à domicile	22
2.3. ÉMISSIONS ATTRIBUABLES AUX BÂTIMENTS	23
2.3.1. Électricité dans les bureaux	24
2.3.2. Vapeur achetée	24
2.3.3. Autres émissions attribuables aux bâtiments	25
2.3.4. Centres de données	25
2.3.5. Papier	26
2.3.6. Eau	26
2.3.7. Gaz naturel	26
2.3.8. Déchets	26

3. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	28
3.1. ÉMISSIONS PAR CATÉGORIE (T. ÉQ. CO ₃)	28
3.2. ÉMISSIONS NETTES PAR TYPE	29
ANNEXE I : PÉRIMÈTRES ORGANISATIONNEL ET	
OPÉRATIONNEL	30
PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL	30
PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL	30
PÉRIODE CONSIDÉRÉE	31
ANNEXE II : MÉTHODOLOGIE	32
SOURCES D'ÉMISSIONS ET DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	32
FACTEURS D'ÉMISSIONS	33
CALCUL DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS	34
MÉTHODOLOGIE RELATIVE AU TRAVAIL À DOMICILE	34
QUALITÉ ET EXHAUSTIVITÉ DES DONNÉES	36
RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES	37
EXCLUSIONS	38
ANNEXE III : INDICATEURS STANDARD DE GRI	39
GRI 302-4: RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	39
GRI 305 : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	39
GRI 306 : DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION	39
ANNEXE IV: GLOSSAIRE DES BÂTIMENTS	
DU GROUPE BEI	45
ANNEXE V: CERTIFICATS DE RETRAIT D'UNITÉS	
CARBONE VÉRIFIÉES (VCU)	46

INCIDENCES DU COVID

Il est apparu évident dès le début de l'année 2020 que la pandémie mondiale de COVID-19 allait considérablement perturber la vie quotidienne et les habitudes de la population, ainsi que l'activité des entreprises dans le monde entier. Le Groupe BEI n'a pas échappé à la règle. Dès le mois de février 2020, le Comité de gestion de crise a mis en place des mesures d'urgence pour protéger le personnel et freiner la propagation du virus, tout en maintenant ses activités.

La principale mesure d'ajustement a été de permettre au personnel de travailler, dans la mesure du possible, à domicile. Du jour au lendemain, la majorité de notre personnel a dû s'adapter à de nouveaux modes de travail, à la maison. Les interactions entre collègues ont migré en ligne et l'infrastructure informatique de la Banque a été renforcée pour s'adapter à ces nouvelles circonstances. La baisse des déplacements professionnels en raison des restrictions de voyage nationales et internationales et la réduction du nombre de trajets domiciletravail, due au travail à domicile, ont entraîné une diminution drastique des émissions liées à la mobilité.

Il a fallu par ailleurs adapter la gestion des bâtiments du Groupe BEI dont la plupart étaient fermés à la suite de la mise en place du travail à domicile. Les principaux bâtiments du campus (WKI et EKI) ne sont restés ouverts qu'aux équipes d'entretien et de sécurité et au personnel essentiel. La baisse de la consommation d'énergie dans les bâtiments maintenus ouverts n'a pas été aussi importante que celle à laquelle on pouvait s'attendre. Si les espaces de travail ont nécessité moins d'éclairage, les exigences de ventilation résultant des mesures de santé et de sécurité au travail ont imposé d'augmenter les flux d'air pur dans les bâtiments. En outre, l'air frais entrant dans les bâtiments a dû être chauffé, en particulier durant les mois d'hiver, pour atteindre des niveaux de température ambiante, ce qui a entraîné une hausse supplémentaire de la consommation d'énergie.

ÉMISSIONS DÉCOULANT DU TRAVAIL À DOMICILE

De toute évidence, le calcul des émissions de gaz à effet de serre en 2020 a posé de nombreuses difficultés en raison des multiples variables dont il fallait tenir compte. Cette complexité a été prise en considération afin de refléter les émissions réelles de gaz à effet de serre, et (pour la première fois) les émissions résultant du travail à domicile, à la suite de la mise en place du télétravail durant la pandémie.

Nous avons appliqué les estimations de consommation moyenne d'énergie du ministère luxembourgeois de l'environnement pour obtenir un calcul aussi précis que possible. Nos calculs vont s'affiner pendant, et le cas échéant, après la période de pandémie, en fonction des décisions qui seront prises en matière de télétravail.

RIPOSTE DE LA BEI AU COVID-19

Si la pandémie de COVID-19 a eu une influence sur les émissions internes de gaz à effet de serre de la Banque, elle a également eu des répercussions sur nos politiques extérieures, dans la mesure où nous avons souhaité réagir rapidement aux conséquences économiques de la pandémie. En mai 2020, le Groupe BEI a approuvé la structure et le modèle économique du Fonds de garantie européen, doté de 25 milliards d'euros pour répondre à la crise du COVID-19. Ce fonds de garantie permet au Groupe BEI d'intensifier son soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux autres acteurs de l'économie réelle, en mobilisant jusqu'à 200 milliards d'euros, en plus des dispositifs de soutien déjà annoncés.

Le Groupe BEI a également proposé un mécanisme de financement qui servira à la mise en place de prêtsrelais, de suspensions de remboursement de crédits et d'autres mesures destinées à alléger les contraintes en matière de liquidité et de fonds de roulement pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Ce dispositif de financement comporte trois grands piliers : le premier englobe des dispositifs de garantie spécifiques fondés sur des programmes existants et prêts à être déployés.

Le deuxième pilier prévoit des lignes de liquidité spécialement conçues pour les banques et visant à garantir un soutien supplémentaire en fonds de roulement pour les PME et les ETI à hauteur de 10 milliards d'euros. Le troisième pilier du dispositif comporte des programmes spécifiques d'acquisition de titres adossés à des actifs pour permettre aux banques de transférer le risque sur des portefeuilles de prêts destinés aux PME, avec

à la clé la mobilisation de 10 milliards d'euros supplémentaires. La Banque considère qu'il est important que la reprise après la pandémie de COVID-19 soit respectueuse de l'environnement et durable, conformément à la Feuille de route de la banque du climat.

FEUILLE DE ROUTE DU GROUPE BEI DANS SON RÔLE DE BANQUE DU CLIMAT 2021-2025

En 2020, nous avons continué à renforcer notre position de banque du climat de l'UE. En novembre, la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat a été approuvée par le Conseil d'administration de la Banque. La feuille de route précise comment nous entendons soutenir les objectifs du pacte vert pour l'Europe et le développement durable en dehors de l'Union européenne. Les principaux éléments de la feuille de route sont les suivants :

- soutien à la mobilisation de 1 000 milliards d'euros d'investissements à l'appui de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale entre 2021 et 2030;
- à compter de fin 2020, alignement de toutes les activités de financement sur les objectifs de l'accord de Paris;
- plus de 50 % des financements consacrés chaque année à l'investissement vert d'ici à 2025;
- davantage de services de conseil et de financements verts à l'appui des technologies innovantes sobres en carbone :
- appui aux marchés des capitaux verts, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à des projets favorisant une transition juste.

La Feuille de route de la banque du climat se concentre sur quatre priorités :

- accélérer la transition grâce à la finance verte;
- assurer une transition juste pour tous;
- soutenir les opérations conformes à l'accord de Paris ;
- renforcer la cohérence stratégique et la responsabilité.

ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Au sein du Groupe BEI, nous avons été particulièrement attentifs à nos propres émissions internes de gaz à effet de serre. Après avoir dévoilé en 2020 la Feuille de route du Groupe dans son rôle de banque du climat et affiché notre volonté de veiller à ce que nos projets respectent des normes environnementales et sociales strictes, il nous importe d'agir conformément à nos principes et de surveiller, de mesurer et de rendre publique notre empreinte carbone interne.

À l'issue des séances de dialogue organisées avec les parties prenantes à l'échelle du groupe en mai 2020, notre direction Services centraux a élaboré un programme Climat pour les services placés sous sa responsabilité afin d'appuyer les objectifs de la Feuille de route de la banque du climat et de s'aligner sur les objectifs de l'accord de Paris en ciblant une trajectoire de réduction des émissions de carbone utilisant une méthodologie reposant sur les connaissances scientifiques, pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C.

OBJECTIFS FONDÉS SUR LES DONNÉES SCIENTIFIQUES

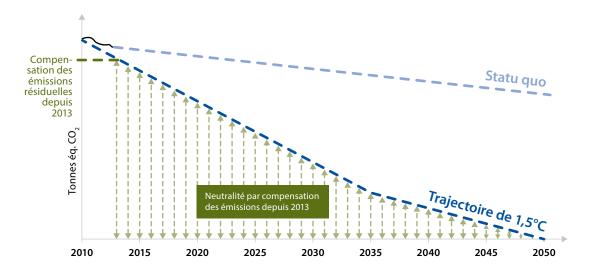
Ayant dépassé l'objectif de réduction des émissions de carbone de 20 à 30 % d'ici 2020 fixé par l'Union européenne, le Groupe BEI a défini un nouvel objectif en matière d'émissions de gaz à effet de serre, conforme aux objectifs de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025 et aux objectifs de l'accord de Paris en matière de température. En s'appuyant sur la trajectoire de réduction des émissions fondée sur des données scientifiques illustrée ci-dessous, le **Groupe BEI entend réduire de 30** % **les émissions de carbone d'ici 2025**, en valeur absolue, sur la base de **2018**, **année de référence**.

Figure 1 – Trajectoire de réduction des émissions fondée sur des données scientifiques

Étape 1 : Fixer des objectifs fondés sur des données scientifiques pour les catégories 1+ 2 (et 3)

Étape 2 : Mettre en œuvre des mesures efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs fondés sur des données scientifiques

Étape 3 : Compensation annuelle des émissions de gaz à effet de serre « inévitables » restantes grâce à l'achat de certificats de haute qualité



GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DU GROUPE BEI

En 2018, le Groupe BEI a mis en œuvre un système de gestion environnementale conformément au règlement sur le Système de management environnemental et d'audit de l'Union européenne (EMAS)¹. Le système EMAS fournit à tous les services du Groupe BEI chargés des activités internes du groupe un cadre structuré et solide de mise en œuvre des programmes et des initiatives.

Le programme Climat, mené par la direction Services centraux de la BEI, a déjà défini la trajectoire de réduction fondée sur des données scientifiques et établit les initiatives de réduction des émissions relevant de sa responsabilité, quant à :

- notre façon de voyager;
- notre façon de travailler;
- notre façon de mener nos activités.

D'autres services du Groupe BEI définiront également, le cas échéant, leurs propres programmes et initiatives en se basant sur le cadre EMAS afin de garantir une gestion environnementale globale et cohérente des activités internes du Groupe BEI.

¹ Règlement (UE) n° 1221/2009 mis à jour par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Depuis 2014, nous compensons nos émissions résiduelles par l'achat de crédits carbone certifiés selon la norme VCS (Verified Carbon Standard) générés par le projet REDD+ situé dans le couloir de Kasigau. Ce projet lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts et favorise la protection de la faune et la promotion de la biodiversité sur 200 000 hectares de forêt hautement menacée au Kenya. Conformément aux meilleures pratiques acceptées, le Groupe BEI réévalue tous les trois à cinq ans sa compensation des émissions de gaz à effet de serre.

La dernière évaluation effectuée en 2018 (analyse comparative des différentes options de compensation) nous a confortés dans notre volonté de continuer à utiliser le projet Kasigau pour compenser nos émissions résiduelles de gaz à effet de serre. Nous devons maintenant revoir la stratégie de compensation dans son ensemble pour ce qui concerne le type de compensation (évitement ou séquestration) afin de continuer à œuvrer dans le respect des meilleures pratiques.

La nouvelle stratégie (une fois approuvée par le Comité de direction) devrait être appliquée en matière d'émissions résiduelles de gaz à effet de serre du Groupe BEI pour 2021.

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Depuis 2007, le Groupe BEI a réduit de plus de 85 % l'intensité des émissions par employé

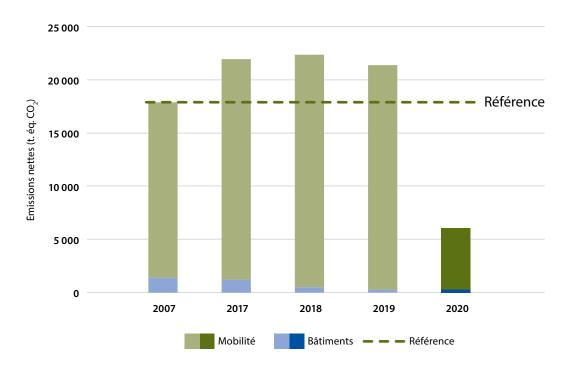
	Émissions nettes	Nombre total d'employés	Intensité par employé
	5958 t. éq. $CO_{_2}$	4092	1,46 t. éq. CO ₂
Par rapport à 2019	-72,2%	+3,2%	-73,0%
Par rapport à l'année de référence (2007)	-66,8%	+172,6%	-87,8%

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

Le Groupe BEI entend montrer l'exemple en matière de gestion de ses performances environnementales et de divulgation des incidences environnementales associées aux opérations internes. Nous publions depuis plus d'une décennie l'impact environnemental associé à nos activités internes.

Durant l'année écoulée, des réductions de carbone ont pu être observées dans presque tous les domaines en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. Les émissions nettes totales ont diminué de 72,2 % en 2020.

Figure 2 – Performance et tendances nettes du Groupe BEI en matière d'émissions



	2017	2018	2019	2020	Par rapport à 2019	Par rapport à la référence
Émissions nettes totales	21 993	22 415	21 434	5 958	-72,2%	-66,8%
Effectifs	3 682	3 896	3 9 6 4	4092	3,2%	172,6%
Émissions nettes par employé	5,97	5,75	5,41	1,46	-73,0%	-87,8%

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

I.I. NOS ACTIONS ET INITIATIVES

Depuis 2007, le Groupe BEI présente son impact environnemental. Au cours de cette période, nous avons introduit de nombreuses mesures et initiatives destinées à améliorer les informations que nous rendons publiques et nos performances.

Voici quelques exemples des initiatives mises en place :

Consommation énergétique des bâtiments



Réalisation de l'évaluation BREEAM-IN-USE² pour le bâtiment EKI

Remplacement des halogènes par un éclairage à LED dans les bâtiments WKI et BLB



Optimisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, avec réglage en temps réel pour répondre aux variations de la demande

Installation d'un plus grand nombre de compteurs divisionnaires afin de mieux comprendre la consommation d'énergie

Technologie



Considérer l'efficacité énergétique des appareils informatiques comme facteur de décision prioritaire du processus d'achat

Déployer des applications mobiles, faciliter la connexion/le travail à distance et travailler de chez soi avec Windows Hello

Améliorer et promouvoir les outils de téléconférence afin de réduire autant que possible les déplacements



Déclasser et retirer les équipements informatiques non utilisés

Configurer les options recto-verso et noir & blanc comme paramètres d'impression par défaut dans l'ensemble de l'organisation

Veiller à ce que l'intégralité de la fourniture en électricité destinée aux centres de données tiers soit produite à partir d'énergie renouvelable

Réduction de la consommation et des déchets



Don de plus de 1 000 ordinateurs chaque année à des écoles et à des associations caritatives pour donner une seconde vie à la technologie, et réduire ainsi les déchets et la production de nouveaux appareils

Recyclage des équipements électroniques lorsque cela s'avère possible ou destruction et élimination responsables conformément à la réglementation relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Élimination des gobelets en papier du campus, remplacés par des tasses en céramique

Suppression des bouteilles en plastique dans les espaces de restauration et les distributeurs automatiques de la BEI et élimination des lingettes humides



Réduction des plastiques à usage unique non essentiels entre 2019 et fin 2020

Remplacement de 80 % des produits nettoyants chimiques par de l'eau électrolysée produite en interne

Mobilité du personnel



Participation du personnel de la BEI aux enquêtes sur la mobilité et à la campagne « Positive Drive »

Amélioration des parcs de stationnement pour vélos, installation et agrandissement des postes de réparation

² Pour plus d'informations sur la méthode BREEAM-IN-USE, rendez-vous sur : https://www.breeam.com/discover/technical-standards/breeam-in-use/

I.2. RÉSULTATS 2020 – FAITS MARQUANTS ET PRINCIPAUX FACTEURS

Les émissions nettes totales ont diminué de 72,2 % en raison principalement de la pandémie de COVID-19

BAISSE DES ÉMISSIONS BRUTES ET NETTES

Les effectifs du Groupe BEI ont continué de croître en 2020 et sont passés de 3 964 à 4 092 employés, ce qui représente une hausse de 3,2 % par rapport à 2019. Dans la mesure où une part significative de notre empreinte carbone est liée au nombre d'agents, une augmentation des effectifs entraîne généralement une hausse des émissions pour la plupart des éléments visés par notre rapport. Cependant, nos émissions brutes et nettes ont diminué en 2020, en raison principalement de la pandémie de COVID-19.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS ET LES CENTRES DE DONNÉES DE LA BEI

En 2020, la consommation d'électricité de nos bâtiments a diminué de 14,7 %. Dans le même temps, notre consommation d'énergie thermique a augmenté de 12 %. Cette hausse est due aux exigences d'une ventilation accrue par apport d'air frais pour réduire le risque de transmission du COVID-19. Cet air devait ensuite être chauffé pour atteindre une température de bureau acceptable, et d'autant plus pendant les mois d'hiver.

Tous nos bâtiments sont alimentés par une énergie totalement neutre en carbone. Par conséquent, nos émissions globales de catégorie 2 sont restées sensiblement inchangées, établies à 80 t. éq. CO_2^3 . L'impact n'est observé que dans les totaux bruts de nos émissions.

Les émissions dues à notre utilisation de centres de données tiers sont passées de 139 t. éq. CO_2 à 152 t. éq. CO_2 à la suite de l'introduction d'un nouveau centre de données au mois d'octobre. L'énergie consommée dans les centres de données provient exclusivement de source hydroélectrique; partant, ces émissions sont considérées comme nulles dans nos émissions nettes de catégorie 3.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE VOLS ET DE TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Toutes les émissions liées aux déplacements ont considérablement diminué par rapport à 2019, principalement en raison des restrictions de déplacement dues au COVID-19. Les émissions liées à la mobilité ont en moyenne reculé de 67 %, avec une baisse de 15 133 t. éq. $\mathrm{CO_2}$ des émissions liées au transport aérien, une baisse de 11 t. éq. $\mathrm{CO_2}$ pour les émissions imputables au transport ferroviaire et une baisse de 1 997 t. éq. $\mathrm{CO_2}$ pour les émissions dues aux trajets domicile-travail.

TRAVAIL À DOMICILE

Dès le début de la pandémie, en mars 2020, les agents du Groupe BEI ont été priés de travailler chez eux. Pour la première fois, nous avons donc pu évaluer l'impact du travail à domicile à l'aide d'un modèle de calcul des émissions mis au point par EcoAct. Nous estimons que le travail à domicile a généré 1 876 t. éq. CO₂ en 2020.

RÉDUCTION DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS

Nous sommes fiers d'annoncer une réduction de plus de 85 % de l'intensité des émissions depuis notre année de référence. Ce chiffre dépasse largement notre objectif de réduire nos émissions relatives de 20 à 30 % d'ici 2020, et ce malgré le champ sensiblement plus large couvert par nos rapports, qui englobent désormais d'autres sources d'émissions, et les améliorations apportées à la méthode d'établissement de nos rapports.⁴

³ t. éq. CO₂: tonnes d'équivalent dioxyde de carbone.

⁴ Pour de plus amples informations sur l'impact des changements méthodologiques, voir l'annexe II : Méthodologie.

Étude de cas

Énergie consommée par les centres de données

L'informatique joue un rôle central dans la transition de la BEI vers la neutralité carbone. Nous continuons d'investir dans des processus et des technologies plus écologiques, et nous fournissons des solutions et des services transversaux intelligents pour aider l'ensemble du personnel à réduire notre incidence sur le climat.

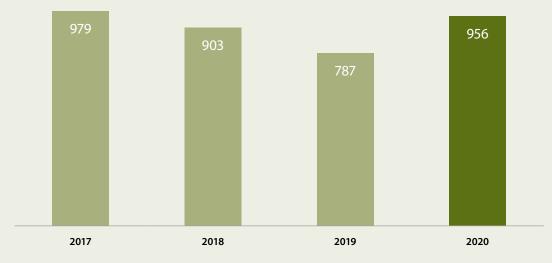
L'une des principales préoccupations porte sur l'électricité consommée dans les centres de données, car le potentiel d'amélioration dans ce domaine est immense. Le *Code de conduite sur l'efficacité énergétique des centres de données* de la Commission européenne propose des lignes directrices robustes et représente une base solide sur laquelle s'appuyer. Le code vise à réduire la consommation d'énergie et à susciter une prise de conscience, et il recommande de bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique et les objectifs à atteindre.

Les mesures suivantes ont été prises afin de réduire la consommation électrique dans les centres de données :

- remplacement du matériel existant par des équipements modernes et moins énergivores;
- changement de disposition des racks pour assurer un débit d'air efficace et réduire la perte d'air froid ;
- suppression du câblage inutilisé afin d'accroître le débit d'air ;
- réduction de l'encombrement des racks et remplacement des anciennes unités de distribution électrique par des modules modernes et à haut rendement;
- remplacement de l'éclairage halogène par la technologie à LED afin de réduire la demande énergétique et la dissipation de la chaleur excédentaire.

La consommation d'énergie de nos centres de données a diminué de 7,7 % en 2018 par rapport à 2017, et enregistré une baisse supplémentaire de 12,8 % en 2019, malgré une augmentation annuelle de 20 % de la capacité de traitement disponible. À la suite de l'introduction d'un nouveau centre de données pour soutenir la stratégie d'expansion du Groupe, la consommation d'énergie de nos centres de données a augmenté de 21,5 % pendant la pandémie. L'électricité qui alimente nos centres de données est toutefois issue de sources renouvelables, ce qui permet une neutralité carbone.

Consommation énergétique des centres de données (MWh)



La pandémie de COVID-19 a fortement contribué à la réduction de la consommation d'énergie en dehors de l'organisation. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

I.3. COMPENSATION DES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES

Nous mesurons et gérons nos émissions de carbone depuis plus d'une décennie. Si nous avons réussi à réduire notre impact net par employé de plus de 80 %, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Cependant, du fait de la croissance de notre organisation, nous allons inévitablement continuer à consommer de l'énergie et à voyager dans le cadre de nos activités. Nous compensons donc nos émissions résiduelles par l'achat de crédits compensatoires carbone de bonne qualité, pour que notre activité ne produise aucune émission nette, conformément à l'accord de Paris.

Depuis 2014, nous avons compensé nos émissions résiduelles par l'achat de crédits carbone générés par le projet REDD+ situé dans le couloir de Kasigau. Ce projet de lutte contre la déforestation et la dégradation de 200 000 hectares de forêts arides hautement menacées au Kenya a pour but de protéger la faune sauvage et de promouvoir la biodiversité. Cette initiative importante constitue le premier projet REDD+ à avoir été validé et vérifié au titre de la norme VCS (Verified Carbon Standard - Norme carbone vérifiée) et de la norme CCB (Climate, Community and Biodiversity - Climat, communauté et biodiversité). Elle a déjà permis de créer plus de 400 emplois locaux et près de 100 000 personnes bénéficient de la finance carbone dans les communautés environnantes, parmi lesquelles plus de 4 500 propriétaires terriens locaux, grâce à des investissements réalisés en faveur de la création d'emplois, de l'éducation, des infrastructures, de l'accès à l'eau et de l'agriculture durable.

La norme VCS est la norme de compensation carbone la plus reconnue au monde. Elle porte uniquement sur les caractéristiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et n'exige pas des projets qu'ils présentent d'autres avantages environnementaux ou sociaux. La norme CCB prévoit des règles et des orientations afin de garantir la bonne conception des projets et des avantages pour la communauté et la biodiversité locales.

Cette année, nos compensations ont soutenu la phase II du projet REDD+ dans le couloir de Kasigau. Situé dans le sud-est du Kenya, il s'agit du premier « Mega-Project » VCS REDD+ au monde et il génère plus d'un million d'unités carbone vérifiées (VCU) par an. Les rapports de description, de validation et de vérification de ce projet VCS peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://www.wildlifeworks.com/what-we-do.

Le projet a déjà été validé et vérifié avec succès à l'aune de la méthodologie VCS VM00009 et a obtenu la distinction « Or » au titre de la norme CCB. Le montant de compensation vérifié s'élève à 5 958 t. éq. CO₂, lequel a été acheté sur deux années, en 2015 et en 2019. Il est certifié par les numéros de série 6776-343667575-343669791-VCU-006-MER-KE-14-612-01012015-31122015-1 (année 2015) et 9381-93697709-93701449-VCS-VCU-259-VER-KE-14-612-01012019-31122019-1 (année 2019), et les compensations ont été retirées respectivement le 20 août 2021 et le 19 août 2021. Les certificats sont présentés à l'annexe V.

Pour ce qui est de l'avenir, nous révisons actuellement notre stratégie de compensation carbone. Nos émissions résiduelles sont actuellement compensées par l'achat de crédits carbone générés par le projet REDD+ dans le couloir de Kasigau, ayant pour but de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, de protéger la faune sauvage et de promouvoir la biodiversité sur 200 000 hectares de forêt hautement menacée au Kenya. Dans le cadre d'une nouvelle stratégie, la Banque pourrait envisager d'acheter des crédits auprès d'un autre projet ou d'opter pour un portefeuille de projets plus diversifié. Une étude est en cours concernant la façon d'ajuster notre stratégie de compensation du carbone. Nous appliquerons les recommandations émises dès l'année prochaine, en 2022.

BILAN 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, l'année 2020 s'est révélée être une année inédite pour la mesure et la gestion de l'empreinte carbone de la BEI. Dans ce contexte, la Banque a dû recentrer ses efforts sur l'atténuation des effets imputables à ces circonstances exceptionnelles.

Malgré les circonstances inattendues auxquelles nous avons dû nous adapter, le Groupe BEI a néanmoins enregistré plusieurs résultats remarquables en 2020. La Banque a finalisé sa participation au projet du réseau Inspiring More Sustainability (IMS) après avoir signé le manifeste contre le plastique en avril 2019. Pendant toute la durée de ce projet, entre décembre 2019 et décembre 2020, nous avons réussi à réduire nos plastiques à usage unique de 14 992 kilogrammes, soit une diminution de 99 % par rapport à la quantité totale de départ de 15 042 kilogrammes. Le succès de cette campagne est le fruit d'une étroite collaboration entre la direction Services centraux, nos prestataires de services externes et l'équipe de base EMAS de la BEI.

En outre, le recours généralisé au télétravail à plein temps durant la pandémie a eu un impact considérable sur la taille de notre empreinte carbone. Les émissions nettes du Groupe BEI en 2020 ont été inférieures de plus de 70 % aux niveaux de 2019. Nous sommes conscients que la situation était extraordinaire, mais nous avons malgré cela tiré des enseignements sur la façon dont nous devrons gérer notre empreinte carbone une fois que nous serons sortis de la pandémie et revenus à une « nouvelle normalité ».

2. EMPREINTE CARBONE

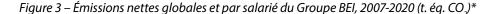
2.1 RÉSUMÉ DES PERFORMANCES 2020

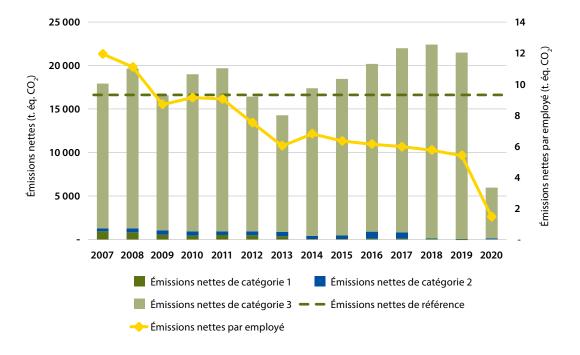
	Émissions nettes	Nombre total d'employés	Intensité par employé
	$5958\mathrm{t.éq.CO_2}$	4092	1,46 t. éq. CO ₂
Par rapport à 2019	-72,2%	+3,2%	-73,0%
Par rapport à la référence	-66,8%	+172,6%	-87,8%

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

En raison de la pandémie, nous avons enregistré une nouvelle réduction de l'intensité de nos émissions, qui affiche une baisse de 73 % pour atteindre 1,46 t. éq. $\mathrm{CO_2}$ par employé. Bien que le nombre d'employés du Groupe BEI ait plus que doublé depuis notre année de référence, l'intensité des émissions liées à nos activités a diminué de plus de moitié au cours de la même période. Nous possédons donc une avance confortable sur notre objectif de réduction de 20 à 30 % des émissions relatives d'ici 2020.

En 2020, le nombre d'employés du Groupe BEI a augmenté de 3,2 % alors que nos émissions nettes totales ont diminué de 72,2 % pour atteindre 5 958 t. éq. ${\rm CO_2}$. Cette réduction s'explique principalement par une baisse de nos émissions de gaz à effet de serre liées en particulier au transport aérien et à la consommation d'électricité des bureaux, rendue possible par la pandémie de COVID-19.





^{*} En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

La consommation d'énergie dans les bâtiments constitue notre principale source d'émissions brutes. Cependant, toute l'électricité achetée par le Groupe BEI est couverte par des garanties d'origine verte et entre donc dans la catégorie des émissions nettes nulles. La majeure partie de l'approvisionnement en vapeur que nous nous procurons est par ailleurs issue de sources d'énergie renouvelable et peut donc être considérée comme n'émettant aucune émission nette.

La consommation énergétique liée aux bâtiments représente 38,7 % des émissions brutes totales, mais seulement 3 % des émissions nettes globales. Les déplacements professionnels contribuent le plus aux émissions totales, tant sur une base nette que sur une base brute.

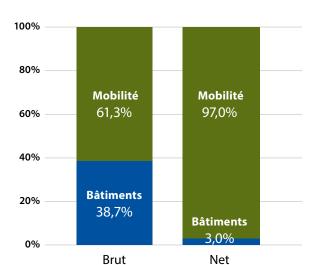


Figure 4 – Ventilation en pourcentage des émissions nettes et brutes (t. éq. CO.)*

^{*} En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

2.2. ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

	Distance parcourue	Par rapport à 2019	Émissions nettes	Par rapport à 2019
Mobilité	12 819 milliers de km	-80,4%	5 780 t. éq. CO ₂	-72,7%

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

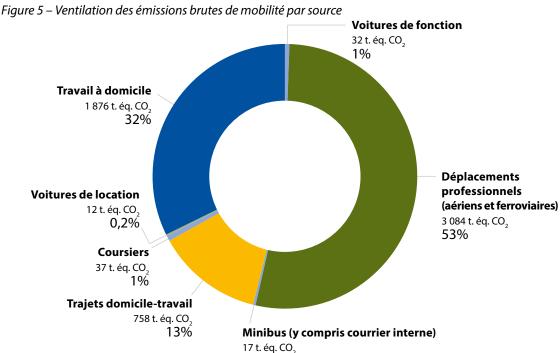
Compte tenu du caractère mondial de notre activité financière, les déplacements professionnels font partie intégrante des opérations du Groupe BEI. C'est pourquoi les émissions liées à la mobilité représentent 97 % des émissions nettes totales et 61 % des émissions brutes.

En raison des voyages effectués avant la pandémie, au premier trimestre 2020, les déplacements professionnels (aériens et ferroviaires) représentent toujours une part importante de nos émissions totales brutes et nettes de mobilité et s'élèvent à 53 % et 53,4 % respectivement. Les émissions liées aux déplacements domicile-travail représentent 13 % du total des émissions brutes de mobilité.

Cette année, il nous a été possible pour la première fois d'évaluer l'impact du télétravail du personnel du Groupe BEI à l'aide d'un modèle de calcul des émissions élaboré par EcoAct. Le travail à domicile relève du poste « Déplacement domicile-travail » au titre de la méthode du protocole sur les GES concernant la catégorie 3, d'où son inclusion dans cette section sur la mobilité. Selon ce modèle, le travail à domicile représente 32,3 % des émissions totales brutes liées à la mobilité.

Les déplacements en voiture de fonction représentent à peine 0,6 % des émissions brutes de mobilité, tandis que les déplacements en voiture de location et en minibus ne représentent que 0,5 % des émissions brutes de mobilité. Les envois par coursiers représentent 0,6 % seulement des émissions brutes. Toutefois, étant donné que les sociétés de livraison par coursiers compensent leurs émissions, celles-ci sont considérées comme nulles.

Le Groupe BEI a déjà mis en place des politiques visant à réduire au minimum les émissions et le coût des déplacements. Les employés sont tenus d'envisager d'autres solutions aux déplacements, notamment la téléconférence et la visioconférence lorsque cela est compatible avec nos intérêts en matière d'activités. À travers des initiatives de sensibilisation, ils sont en outre encouragés à utiliser des moyens de transport durables dans leurs déplacements quotidiens.



0,3%

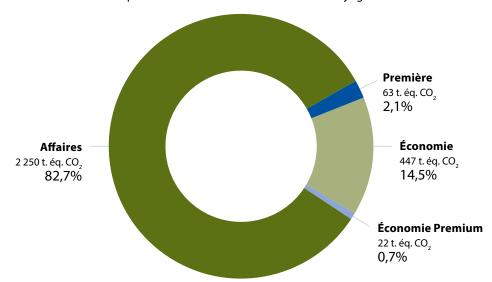
2.2.I. DÉPLACEMENTS EN AVION

	Distance parcourue*	Par rapport à 2019	Émissions nettes	Par rapport à 2019
Déplacements en avion	8 778 milliers de km	-82,6%	3 082 t. éq. CO ₂	-83,1%

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

Les déplacements en avion du personnel du Groupe BEI ont considérablement diminué en 2020 pour atteindre un total de 8,8 millions de kilomètres (en baisse de 82,6 % par rapport à 2019). Les émissions associées au transport aérien ont diminué de 83,1 %, principalement en raison des restrictions imposées dans le contexte de la pandémie.

Figure 6 – Émissions dues aux déplacements en avion selon la classe de voyage



La majorité des émissions liées au transport aérien (82,7 %) sont imputables aux vols en classe affaires de plus longue distance. Une proportion plus faible (14,5 %) correspond aux vols en classe économie de plus courte distance. Les vols en classe économie premium et en première classe ne représentent en revanche que 2,8 % des émissions liées au transport aérien.

2.2.2. TRAVAIL À DOMICILE

	% des effectifs (moyenne 2020)	Par rapport à 2019	Émissions nettes	Par rapport à 2019
Travail à domicile	74 % ⁵	s. o.	1876 t. éq. CO ₂	S. O.

N.B.: Depuis le début de la pandémie de COVID-19, certains bâtiments du Groupe BEI ont été fermés longtemps pendant les périodes de confinement.

Dès le début de la pandémie, en mars 2020, tous les employés du Groupe BEI ont été invités à travailler chez eux. D'après notre modèle de calcul des émissions, le travail à domicile a généré 1 876 t. éq. $\mathrm{CO_2}$ en 2020. Ces émissions sont obtenues à partir du pourcentage d'employés du Groupe BEI ayant travaillé à domicile tous les mois, depuis le début de la pandémie jusqu'à la fin de l'année concernée par le rapport.⁶

⁵ Veuillez noter que ce chiffre intègre les mois précédant la pandémie et la généralisation du travail à domicile.

⁶ Pour plus d'informations sur la méthode de calcul utilisée pour le travail à domicile, se reporter à l'annexe II.

2.2.3. DÉPLACEMENTS EN VOITURE

	Distance parcourue (milliers de km)	Par rapport à 2019	Émissions nettes	Par rapport à 2019
Trajets en voiture	3 430,3	-72,3%	$588\mathrm{t.\acute{e}q.CO_{2}}$	-78,7%
Voitures de fonction	219,3	-47,2%	32 t. éq. CO_2	-44,8%
Voitures de location	57,1	-77,9%	12 t. éq. CO ₂	-79,3%

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

Les déplacements en voiture, qui englobent les trajets domicile-travail (en voitures de fonction et voitures de location), constituent la troisième source d'émissions la plus importante liées à la mobilité, derrière les déplacements en avion et le travail à domicile. Les déplacements en voiture représentent 13 % des émissions totales du Groupe BEI et 12 % des émissions nettes totales. Les déplacements domicile-travail constituent la majeure partie des déplacements en voiture et sont traditionnellement calculés sur la base des places de stationnement disponibles sur les sites du Groupe BEI. Les émissions liées aux déplacements domicile-travail ont diminué de 72 % en 2020, baisse essentiellement imputable au fait que le personnel du Groupe BEI a travaillé à domicile pendant la majeure partie de l'année.

Nous nous efforçons d'intégrer toujours plus de données dans notre bilan et d'en renforcer la transparence, comme en témoigne la prise en considération pour la cinquième année consécutive des émissions dues aux voitures de location utilisées pour les déplacements professionnels. Bien que ces émissions ne représentent qu'une faible part des émissions nettes globales, leur prise en considération donne un aperçu plus complet des émissions produites lors des déplacements en voiture. Nous continuons de collaborer avec nos fournisseurs afin d'améliorer la qualité des données qui nous parviennent et consignons les distances parcourues par les voitures diesel et essence sans nous limiter aux seules considérations liées aux dépenses.

2.2.4. AUTRES ÉMISSIONS LIÉES À LA MOBILITÉ

	Consommation	Par rapport à 2019	Émissions brutes	Par rapport à 2019
Coursiers ⁷	7 644 envois	-39,4%	$37_{t.\text{éq.CO}_2}$	-39,3%
Minibus	$35000\mathrm{km}$	-65,3%	17 t. éq. CO ₂	-68,5%
Train	300 000 km	-84,1%	2 t. éq. CO ₂	-84,6%

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

Les autres émissions liées à la mobilité (minibus et train) ne représentent que 0,2 % des émissions brutes et 0,3 % des émissions nettes. Les déplacements ferroviaires du personnel du Groupe BEI ont considérablement diminué en 2020 pour atteindre un total de 300 000 kilomètres (84,1 % de moins par rapport à 2019), entraînant une baisse de 84,6 % des émissions correspondantes. De la même façon, les trajets en minibus ont diminué de 65,7 % en 2020 pour atteindre 35 000 kilomètres, entraînant une réduction de 68,5 % des émissions correspondantes. Les envois par coursiers ont également diminué en 2020 par rapport à 2019. Toutefois, les émissions qui y sont liées sont compensées et sont donc considérées comme nulles.

⁷ Les envois par coursiers sont compensés et traités comme des émissions nettes nulles.

2.2.5. SÉJOURS À L'HÔTEL

	Nuitées	Par rapport à 2019	Émissions brutes	Par rapport à 2019
Séjours à l'hôtel	3 6 6 2	-85,2%	242 t. éq. CO_2	-74,3%

En 2019, le Groupe BEI a commencé à calculer et à rendre compte en interne des séjours effectués à l'hôtel. Nous avons continué à le faire en 2020 alors que l'impact de la pandémie apparaissait de plus en plus évident. Les séjours dans les hôtels et leurs émissions ont donc été exclus des totaux de notre empreinte carbone en 2020, mais ils pourront être réintégrés plus tard lorsque nous déciderons du périmètre des rapports concernant notre empreinte et fixerons nos nouveaux objectifs d'émissions à partir de 2021.

2.2.6. MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALCUL DES ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

En 2020, nous avons étudié les moyens d'améliorer les méthodes de calcul de nos principales sources d'émissions. Le nombre de places de stationnement n'étant plus un élément pertinent en raison de la pandémie, nous avons adopté un nouvel outil mis au point par EcoAct pour calculer les émissions liées aux déplacements domicile-travail. Cet outil utilise le nombre d'équivalents temps plein (ETP) du Groupe BEI pour calculer la distance annuelle parcourue par les salariés au moyen de différents modes de transport. Des hypothèses sont ainsi formulées sur la proportion de trajets effectués en voiture, en bus, en train et en tram/ métro à partir des données de transport fournies par la Commission européenne. Le coefficient d'émission correspondant à chaque mode de transport est ensuite appliqué pour calculer les émissions totales.

2.2.7. PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS LIÉES AU TRAVAIL À DOMICILE

La pandémie a nécessité la mise en place d'un régime de télétravail pour la majeure partie de l'année 2020. Nous avons considéré que ce changement important dans l'organisation du travail devait être pris en considération et donner lieu à un calcul des émissions liées au travail à domicile. Ces émissions ont donc été calculées et incluses dans nos émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2020. Pour cela, nous avons utilisé la méthode décrite dans un livre blanc⁸ rédigé par EcoAct en partenariat avec Lloyds Banking Group et NatWest Group. De plus amples informations sur la méthode de calcul, ainsi que le lien vers le livre blanc, se trouvent à l'annexe II.

 $^{8 \}hspace{0.5cm} \hbox{Lien vers le livre blanc-- https://info.eco-act.com/en/homeworking-emissions-whitepaper-2020} \\$

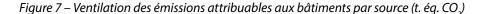
2.3. ÉMISSIONS ATTRIBUABLES AUX BÂTIMENTS

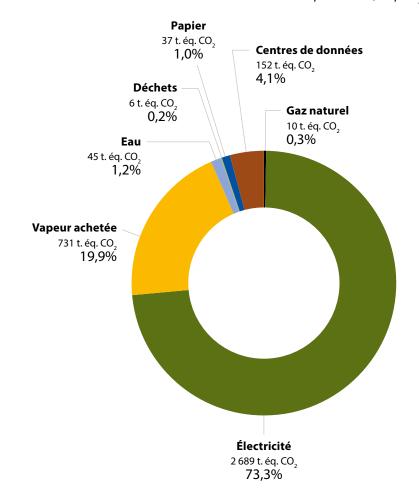
La grande majorité de l'approvisionnement énergétique des bâtiments du Groupe BEI est désormais issue de sources entièrement renouvelables

Plus d'un tiers (37,8 %) des émissions brutes du Groupe BEI sont liées aux bâtiments. La consommation d'électricité (73,3 %) et la vapeur achetée (19,9 %) en représentent la plus grande part.

Depuis 2009, toute l'électricité achetée par le Groupe BEI est issue de sources renouvelables couvertes par des garanties d'origine verte et est donc considérée comme n'émettant aucune émission nette. Par ailleurs, depuis la fin de l'année 2017, toute la vapeur achetée est produite à partir de biomasse (granulés de bois). Les émissions qui s'y rapportent sont donc également considérées comme nulles. Grâce à ces approvisionnements importants liés aux énergies renouvelables, la part des émissions nettes globales, centres de données compris, s'est élevée à 3 % seulement en 2020.

La consommation d'électricité dans les bâtiments est notre deuxième source d'émissions après le transport aérien, et celle sur laquelle nous pouvons avoir le plus d'influence. Les émissions provenant d'autres sources de consommation liées aux bâtiments, y compris la vapeur, le gaz naturel, le papier, l'eau, les déchets et les centres de données, sont relativement modestes et ne représentent que 10,3 % des émissions brutes totales.





2.3.I. ÉLECTRICITÉ DANS LES BUREAUX

	Consommation	Par rapport à 2019	Émissions brutes	Par rapport à 2019
Électricité	16 935 мwh	-14,7%	2689 t. éq. CO ₂	-23,0%

La consommation d'électricité dans nos locaux a diminué de 14,7 % en 2020, principalement en raison des baisses enregistrées dans les bâtiments IAK, PKI et LHO.

Tableau 1 – Consommation d'électricité par bâtiment (MWh)

19846	16935°	-14,7%
5,9	0	-100%
86	51	-41,0%
228	185	-18,6%
1608	1 150	-28,5%
1 414	1 027	-27,4%
1 975	1 497	-24,2%
2415	1 659	-31,3%
5 322	4 178	-21,5%
6792	7 189	+5,8%
2019	2020	Différence
	6792 5322 2415 1975 1414 1608 228 86 5,9	6792 7189 5322 4178 2415 1659 1975 1497 1414 1027 1608 1150 228 185 86 51 5,9 0

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, certains bâtiments du Groupe BEI ont été fermés longtemps pendant les périodes de confinement. Les bâtiments restés ouverts étaient intégralement approvisionnés en air frais, tandis que le système de ventilation fonctionnait 24h/24 et 7j/7 et que le module de récupération était éteint. Ce mode de fonctionnement a eu une incidence significative sur la consommation globale d'énergie, en faussant la tendance à la baisse qu'affichait notre consommation d'énergie. Les baisses observées en 2020 n'altèrent en rien l'engagement de la Banque en faveur d'une diminution permanente de son empreinte environnementale.

2.3.2. VAPEUR ACHETÉE

Hormis le bâtiment BLB, l'intégralité de l'approvisionnement en vapeur achetée pour le site du Luxembourg provient désormais de sources entièrement renouvelables

	Consommation	Par rapport à 2019	Émissions brutes	Par rapport à 2019
Vapeur achetée	16 357 MWh	+12,5%	731 t. éq. CO_2	+11,9%

La vapeur achetée qui alimente le système de chauffage est notre deuxième source d'émissions brutes attribuables aux bâtiments, représentant 731 t. éq. CO_2 en 2020. Sur une base nette, ce chiffre est ramené à seulement 80 t. éq. CO_2 , soit 45 % de nos émissions nettes liées aux bâtiments.

⁹ Le total est arrondi, ce qui explique la différence avec la somme de la consommation de chaque bâtiment.

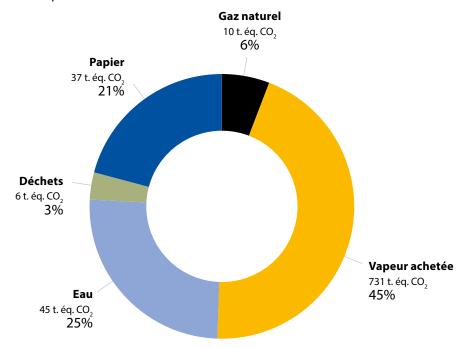
2.3.3. AUTRES ÉMISSIONS ATTRIBUABLES AUX BÂTIMENTS

	Consommation	Par rapport à 2019	Émissions nettes	Par rapport à 2019
Papier	47 tonnes	-61,9%	37 t. \'eq. CO_2	-62,2%
Eau	42,952 мі°	-35,0%	45 t. éq. CO_2	-34,8%
Gaz naturel	57 MWh	-47,9%	10 t. éq. CO ₂	-50,0%
Déchets	388 tonnes	-66,0%	6 t t. éq. CO ₂	-60,0%

En raison de la pandémie de COVID-19 en 2020 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

Après la vapeur achetée, l'eau est le deuxième contributeur aux émissions nettes imputables aux bâtiments, avec 25 % des émissions, tandis que les déchets, le papier et le gaz naturel combinés sont responsables des 30 % restants. Le Groupe BEI continue de recenser les initiatives pour améliorer les informations qu'il rend publiques et réduire sa consommation.

Figure 8 – Ventilation par source des émissions nettes attribuables aux bâtiments



2.3.4. CENTRES DE DONNÉES

Les émissions imputables aux centres de données relèvent de la catégorie 3, car les centres de données ne sont ni détenus ni exploités par le Groupe BEI mais traitent des données liées aux activités du Groupe. En 2020, la consommation totale d'électricité liée aux centres de données a augmenté de 21,5 % et les émissions brutes de 9,3 %. Cette hausse de la consommation s'explique par l'inclusion d'un nouveau centre de données de plus grande capacité.

L'énergie consommée dans nos centres de données est exclusivement issue de source hydroélectrique ; partant, les émissions liées à notre utilisation des centres de données sont considérées comme nulles dans nos émissions nettes de catégorie 3.

¹⁰ Notre consommation d'eau est désormais exprimée en mégalitres/MI (et non plus en m³) conformément aux exigences de l'organisation Global Reporting Initiative.

2.3.5. PAPIER

Le Groupe BEI a introduit ces dernières années plusieurs mesures visant à réduire la consommation de papier : le Groupe n'a plus d'imprimantes locales depuis cinq ans et utilise la solution d'impression « FollowMe », qui envoie les tâches vers une file d'impression ou un périphérique partagé et supprime automatiquement les tâches qui n'ont pas été imprimées dans un délai de 24 heures. Bien que les impressions se fassent encore à 71 % en mode recto, contre 29 % pour le mode recto-verso, notre consommation globale de papier en 2020 a diminué de 62 %, ce qui se traduit par une diminution de 62 % des émissions connexes.

2.3.6. EAU

La consommation globale d'eau dans nos locaux a diminué de 23 000 m³ (23 Ml), ce qui représente une baisse de 35 % par rapport à l'année 2019. Cette consommation relativement faible s'explique essentiellement par le télétravail en vigueur pendant la majeure partie de l'année. Notre consommation d'eau est désormais exprimée en Ml, et non plus en m³, conformément aux exigences de l'organisation Global Reporting Initiative (GRI).

2.3.7. GAZ NATUREL

À la suite de la fermeture du bâtiment SKI en juillet 2019, notre crèche est aujourd'hui le seul bâtiment du campus à utiliser des chaudières à gaz. La consommation de gaz naturel a diminué cette année, passant de 109 749 kWh à 57 164 kWh.

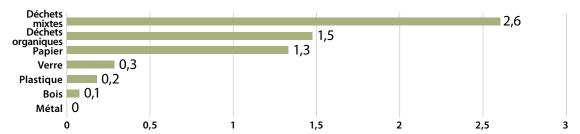
2.3.8. DÉCHETS

Le volume total des déchets éliminés, y compris les déchets dangereux et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), a diminué de 66 % cette année. En 2018, nous avons amélioré notre méthode de collecte des données sur les déchets afin de connaître les volumes de déchets générés par chaque bâtiment individuel plutôt que pour l'ensemble du campus.

Tableau 2 – Données sur les émissions et le traitement des déchets pour l'année 2020

Туре	Traitement	Volume (tonnes)	t. éq. CO ₂
Déchets mixtes	Incinération	122,2	2,6
Déchets organiques	Compost	144,5	1,5
Papier	Recyclage	62,4	1,3
Verre	Recyclage	13,5	0,3
Plastique	Recyclage	8,5	0,2
Métal	Recyclage	1,9	0,0
Bois	Recyclage	3,6	0,1
Total		356,5	6,0
Déchets dangereux, déchets	d'équipements électriques et électroniques et déchets de construction	32,0	S. O.

Figure 9 – Émissions totales par type de déchets (t. éq. CO₂)



En raison de la pandémie de COVID-19 en 2020 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

Étude de cas

Le Manifeste contre le plastique et le projet de l'IMS

En 2020, le Groupe BEI fut fier de signer le manifeste contre le plastique et de participer au projet associé lancé par le réseau IMS basé au Luxembourg.

L'IMS est le réseau leader des entreprises luxembourgeoises engagées en matière de responsabilité sociale des entreprises. Les membres du réseau collaborent à des projets visant à aborder les enjeux suivants :

- **Personnes :** inclusion et diversité, bien-être au travail, engagement au sein de la communauté, jeunesse, entreprises et droits de l'homme.
- Planète: lutte contre les changements climatiques, ressources naturelles et biodiversité, objectif zéro déchet.
- **Prospérité :** production et consommation responsables, nouvelles approches économiques, économie sociale et solidaire, transparence et communication d'informations.





À travers le manifeste signé par notre secrétaire générale Marjut Falkstedt, le Groupe BEI s'engage à ne plus utiliser certains plastiques à usage unique au sein de la Banque d'ici la fin de l'année 2020 et à intégrer les principes de l'économie circulaire dans l'élaboration de meilleures pratiques en matière d'utilisation de plastiques à usages multiples.

Avant le lancement du projet, parmi les objets en plastique utilisés à la BEI figuraient des tasses, des pailles, des agitateurs, des contenants alimentaires, des bouteilles, des lingettes humides, des emballages pour sandwich, des sachets de thé, etc. Grâce à une collaboration efficace entre la direction Services centraux de la BEI, l'équipe de base de l'EMAS et des prestataires externes, nous avons réduit de 89 % l'utilisation de matières plastiques par rapport à l'année de référence 2018. Concrètement, au mois de mars 2020, 3 millions de plastiques à usage unique en moins avaient été utilisés depuis le lancement du projet. Cette réduction a été rendue possible grâce à l'élimination définitive de ces articles ou grâce à leur remplacement par d'autres solutions durables et réutilisables.

Outre l'élimination totale des pailles en plastique du campus, nous avons introduit des solutions de substitution durables aux autres plastiques à usage unique en circulation, notamment grâce à l'utilisation de tasses en céramique ou en verre, d'agitateurs en bois, de fontaines d'eau, de canettes en aluminium ou de cartons.

Par ailleurs, les bouteilles en plastique ont été retirées des distributeurs automatiques de la BEI, ce qui reflète l'engagement du Groupe BEI en faveur de campagnes mondiales comme celles de la Clean Oceans Initiative et Our Oceans, Our Future, faisant la promotion d'une action mondiale pour atteindre l'objectif de développement durable numéro 14 des Nations unies, à savoir conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

3. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. ÉMISSIONS PAR CATÉGORIE (T. ÉQ. CO₂)

Tableau 3 – Historique des émissions du Groupe BEI par catégorie

	Source d'émissions	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Catégorie 1	Gaz naturel	10	20	24	28	28	24	0	297	399	433	329	464	743	833
	Voitures de fonction	32	58	51	62	70	58	69	75	96	103	112	107	99	100
Catégorie 2	Électricité	2689	3495	4226	5344	5 2 4 5	5717	5693	6765	6876	7061	7 111	7367	7454	6085
	Vapeur achetée	731	653	660	743	798	421	354	485	459	390	502	490	374	249
	Air froid													29	32
Catégorie 3	Déplacements professionnels (aériens et ferroviaires)	3084	18228	18905	17736	15972	14724	13677	11 163	9168	12131	11413	10858	13489	12407
	Minibus (y compris courrier interne)	17	54	60	46	38	32	27	56	52	141	130	130	270	270
	Trajets domicile- travail	758	2755	2838	2874	2735	2638	2701	2042	6190	6369	6369	4407	4363	3749
	Coursiers	37	61	62	72	74	70	70	70						
	Voitures de location	13	58	52	45	92									
	Eau	45	69	70	62	58	50	47	50						
	Déchets	6	15	17	10	11	11	13	10	-6	-2	-4	0	-1	0
	Consommation de papier	37	98	130	109	107	105	73	106	83	115	146	120	227	200
	Centres de données	152	139	189	277	290	405	422							
	Travail à domicile	1876													
Totaux	Total Catégorie 1	42	78	75	91	98	82	69	372	495	536	441	570	842	933
	Total Catégorie 2	3420	4148	4886	6087	6042	6137	6047	7249	7335	7451	7613	7857	7857	6366
	Total Catégorie 3	6025	21 476	22319	21 231	19375	18035	17030	13496	15488	18755	18055	15 5 1 5	18348	16626
	Émissions brutes totales	9487	25702	27280	27408	25 515	24254	23 146	21 118	23317	26741	26 109	23943	27047	23926
	Électricité (tarif vert)	-2841	-3634	-4226	-5344	-5 245	-5717	-5693	-6765	-6876	-7061	-7 111	-7367	-7392	-5993
	Vapeur achetée (biomasse)	-651	-574	-577											
	Coursiers	-37	-61	-62	-72	-74	-70	-70	-70	0	0	0	0	0	0
	Émissions nettes totales	5958	21 434	22415	21993	20 197	18468	17383	14283	16441	19681	18998	16576	19656	17932
	Variation annuelle	-72,2%	-4,40%	1,90%	8,90%	9,40%	6,20%	21,70%	-13,10%	-16,50%	3,60%	14,60%	-15,70%	9,60%	
Intensité	Employés	4092	3964	3896	3682	3 2 9 0	2913	2556	2369	2 185	2 175	2079	1906	1769	1 501
	Émissions nettes par employé	1,46	5,41	5,75	5,97	6,14	6,34	6,8	6,03	7,52	9,05	9,14	8,7	11,11	11,95

3.2. ÉMISSIONS NETTES PAR TYPE

Afin de mieux rendre compte de notre impact carbone, nous avons intégré des éléments liés aux intensités des émissions par employé. Ces données montrent que si l'empreinte carbone du Groupe BEI a augmenté en termes absolus parallèlement à notre croissance substantielle au cours des dix dernières années, notre impact relatif par employé a considérablement baissé. Nous dépassons largement notre objectif de réduction des émissions relatives de 20 à 30 % d'ici 2020.

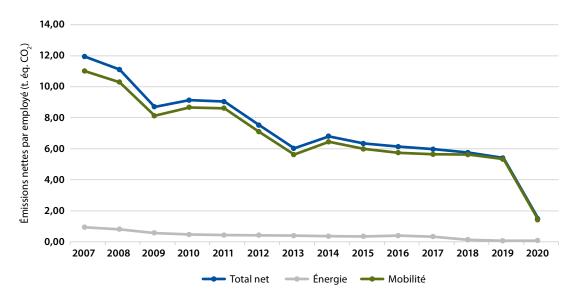
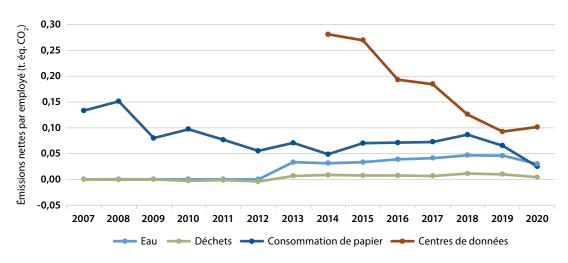


Figure 10 – Intensités des émissions nettes par employé (t. éq. CO₂): mobilité et énergie

Figure 11 – Intensités des émissions nettes par employé (t. éq. CO_2) : autres sources d'émissions attribuables aux bâtiments



À l'instar d'autres organisations de services financiers et professionnels, les émissions du Groupe BEI attribuables aux bâtiments se limitent à la consommation d'énergie dans les locaux et le principal facteur déterminant de notre empreinte globale est la mobilité. Pour les prochains rapports, nous avons l'intention d'explorer d'autres moyens de contextualiser notre empreinte carbone afin de mieux évaluer la performance du Groupe. Nous tenterons d'introduire des mesures supplémentaires pour évaluer notre performance environnementale et privilégierons la mise en œuvre d'initiatives permettant d'éviter, d'atténuer ou de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement.

ANNEXE I : PÉRIMÈTRES ORGANISATIONNEL ET OPÉRATIONNEL

PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL

Le périmètre organisationnel détermine les activités et les opérations qui sont constitutives de l'entreprise pour comptabiliser et déclarer les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises peuvent choisir de déclarer les émissions attribuables aux opérations sur lesquelles elles exercent un contrôle financier ou opérationnel (approche du contrôle) ou selon la part de capital dans les opérations qu'elles détiennent (approche de la participation au capital).

Le Groupe BEI définit son empreinte carbone à travers l'approche du contrôle opérationnel. À ce titre, il inclut les activités du siège social du Groupe dans le quartier du Kirchberg de la ville de Luxembourg, qui compte plusieurs bâtiments et une crèche. Les bureaux extérieurs n'ont pas été comptabilisés en raison de leur petite taille et de la difficulté à obtenir des données cohérentes. Nous considérons que l'impact de ces bureaux est négligeable. Des efforts supplémentaires seront néanmoins réalisés dans les prochaines années pour mieux cerner l'impact environnemental des locaux de nos filiales internationales.

PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

Le périmètre opérationnel est défini en identifiant les émissions liées aux opérations qui sont ensuite classées en tant qu'émissions directes ou indirectes. Les entreprises choisissent le périmètre de comptabilisation et de déclaration des émissions indirectes.

Les définitions suivantes sont fournies :

Émissions directes de gaz à effet de serre

 Catégorie 1 : Émissions rejetées directement dans l'atmosphère à partir de sources détenues ou contrôlées par l'entité présentant le rapport.

Émissions indirectes de gaz à effet de serre

Émissions indirectes découlant des activités d'une organisation utilisant des sources détenues ou contrôlées par une autre entité. Celles-ci sont classées comme suit :

- Catégorie 2 : Émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid achetés.
- Catégorie 3 : Émissions indirectes de gaz à effet de serre issues d'autres activités. Une norme détaillée définit les règles applicables à 15 catégories d'émissions relevant de la catégorie 3¹¹.

Le périmètre opérationnel de l'empreinte carbone de la BEI comprend les éléments suivants :

• Catégorie 1 : Gaz naturel brûlé dans les chaudières pour chauffer les bâtiments du Groupe BEI et utilisé dans la centrale de cogénération pour la production de chaleur et d'électricité, et carburant

¹¹ Pour plus d'informations, se reporter à la figure 12 ci-dessous.

utilisé pour les véhicules appartenant au Groupe. Il n'y a aucune émission fugitive à déclarer car les systèmes de climatisation utilisent de l'ammoniac.

- Catégorie 2 : Achat d'électricité du réseau (tarifs verts) et de vapeur pour alimenter les bâtiments du campus (éclairage, climatisation, faible puissance, ascenseurs, etc.).
- Catégorie 3 : Carburant et électricité utilisés par les opérateurs de transport aérien et ferroviaire pour les déplacements professionnels du Groupe, par le service externalisé de minibus qui assure la navette entre les bâtiments du campus de Luxembourg, et par les véhicules privés des employés pour les trajets domicile-travail ; émissions découlant des activités liées à la gestion des déchets, notamment l'incinération ou le recyclage des déchets générés par le Groupe ; émissions liées à la consommation d'énergie dans les centres de données externes qui stockent les données du Groupe ; émissions générées par la production de papier acheté par le Groupe BEI.

Dans un souci d'amélioration continue, le Groupe BEI revoit chaque année le périmètre de son empreinte et cherche régulièrement à étoffer le contenu de ses rapports, notamment pour ce qui concerne les émissions de la catégorie 3.

En 2020, le Groupe BEI a continué à établir des rapports en interne tous les trimestres. Pour l'avenir, le Groupe examinera plus avant les possibilités d'élargir les aspects étudiés dans ses rapports, de manière à inclure par exemple les émissions liées aux déplacements professionnels en vue d'assister à des conférences, les émissions indirectes résultant des campagnes de recrutement, ainsi que les émissions produites par les bureaux extérieurs situés en dehors du campus de Luxembourg, le cas échéant.

PÉRIODE CONSIDÉRÉE

La période qui fait l'objet du présent rapport est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

Siège social (WKI, EKI, PKI, BKI, SKI, Crèche, BLB, IAK)

Périmètre d'empreinte

Chaine
d'approvisionnement

Siège social (WKI et EKI, PKI, BKI, SKI, Crèche, BLB, IAK)

Cients
(investissements)

Catégorie 1

Bătiments et Véhicules
de fonction

Catégorie 2

Electricité, vapour
chaléur et foold
achetés

Déchets
profesionet services
d'équipeau carburant
et à l'énergie
distribution
et a renergie
distribution
et a renergie
En avai

En avai

Figure 12 – Périmètres organisationnel et opérationnel du Groupe BEI

ANNEXE II : MÉTHODOLOGIE

L'analyse de l'empreinte carbone du Groupe BEI pour l'année 2020 respecte le protocole sur les GES établi par le World Resources Institute (WRI – Institut des ressources mondiales), qui est compatible avec l'approche adoptée par le Groupe en 2018. Ce protocole est reconnu comme l'outil de comptabilisation international le plus largement utilisé par les autorités et les dirigeants d'entreprise aux fins de la compréhension, de la quantification et de la gestion des émissions de gaz à effet de serre. Cette norme internationale est utilisée par un large éventail d'organisations des secteurs public et privé, notamment dans le secteur bancaire, et est considérée par beaucoup comme faisant partie des meilleures pratiques.

Pour calculer l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, nous avons répertorié les principales sources d'émissions de GES, collecté des données sur les activités du Groupe auprès des services concernés et appliqué des facteurs d'émission afin de déterminer les émissions émanant de chaque source. Ces données ont ensuite été agrégées pour constituer l'empreinte carbone totale du Groupe BEI. Les sections suivantes détaillent le processus suivi.

SOURCES D'ÉMISSIONS ET DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS

Les données sur les activités constituent une mesure quantitative des activités produisant des émissions de gaz à effet de serre. Le tableau 4 présente les données de l'activité fournies par le Groupe BEI pour chaque source d'émissions. Il s'agit principalement de données primaires, comme la quantité de gaz naturel utilisée pour le chauffage ou la distance parcourue lors de déplacements en avion. Les données relatives aux trajets domiciletravail et au travail à domicile ont toutefois été calculées à partir d'un modèle d'estimation élaboré par EcoAct. Les données sur les activités sont également utilisées en tant qu'indicateurs d'impact sur l'environnement, conformément aux exigences de l'organisation GRI.

Tableau 4 – Données sur l'activité du Groupe BEI

Catégorie	Source d'émissions	Unité	Précision
Catégorie 1	Gaz naturel pour le chauffage	kWh	Mensuelle, par site
	Véhicules appartenant au Groupe	Km	Mensuelle, par véhicule
Catégorie 2	Électricité achetée	kWh	Mensuelle, par site
	Vapeur achetée	kWh	Mensuelle, par site
Catégorie 3	Déplacements professionnels – Avion	Passager-km	Trimestrielle, par voyage, y compris classe et distance
	Déplacements professionnels – Train	Passager-km	Trimestrielle, par voyage, y compris classe et distance
	Service externalisé de minibus	Litres	Distance trimestrielle et consommation de carburant
	Déplacements domicile-travail des employés	ETP ¹²	Selon modèle d'estimation élaboré par EcoAct
	Coursiers	Nombre d'envois	Chiffre trimestriel
	Eau	MI	Mensuelle, par site
	Déchets	Kg	Mensuelle, par site, par type et par méthode d'élimination
	Papier	Quantité ¹³	Mensuelle, par format et par type
	Centres de données	kWh	Mensuelle, par site
	Voitures de location (depuis 2016)	Km	Semestrielle, distance et dépenses par fournisseur
	Travail à domicile	ETP ¹⁴	Selon modèle d'estimation élaboré par EcoAct

¹² Le calcul de ce modèle repose sur la proportion d'employés en ETP au sein du Groupe BEI. Pour plus d'informations, se reporter à la méthodologie ci-dessous.

¹³ La quantité est mesurée au moyen de deux méthodes : nombre de feuilles imprimées (sur les imprimantes du Groupe BEI) et quantité totale de papier (en kg) commandée par la BEI. Des informations supplémentaires sont incluses à la section « Facteurs d'émissions »,

¹⁴ Le calcul de ce modèle repose sur la proportion d'employés en ETP au sein du Groupe BEI. Pour plus d'informations, se reporter à la méthodologie ci-dessous.

FACTEURS D'ÉMISSIONS

Les facteurs d'émissions sont des coefficients calculés qui relient les émissions de gaz à effet de serre à une mesure d'activité à la source d'émissions. Les facteurs d'émissions sont utilisés pour convertir les données d'activité en émissions carbone. Dans le prolongement des rapports des années précédentes, les facteurs d'émissions sont, dans la mesure du possible, exprimés en équivalent-dioxyde de carbone (éq. CO₂). Les facteurs d'émissions convertissent l'impact de chacun des six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto, à savoir, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), en une unité commune de tonnes d'équivalent CO₂ selon leur potentiel de réchauffement global (PRG). Le PRG est une mesure de la quantité de chaleur qu'un gaz donné retient dans l'atmosphère sur un horizon de temps donné, sur la base des coefficients de PRG à 100 ans du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Tous les facteurs d'émissions des combustibles de catégorie 3 incluent les émissions issues de la combustion directe ainsi que les émissions en amont liées à la production de combustibles (exploitation minière, excavation et transport).

Les émissions imputables à l'utilisation du papier sont calculées à partir du poids de papier utilisé. Les données relatives aux imprimantes locales indiquent le nombre de pages imprimées ou photocopiées par format de papier. Ces données sont divisées en volumes d'impression recto et recto-verso afin de quantifier le poids de papier que cela représente. Les données relatives au centre de copie indiquent le nombre total de feuilles et le format de papier à partir desquels le poids du papier peut être facilement calculé. La somme des poids de papier est multipliée par un facteur d'émission pour calculer les émissions totales de gaz à effet de serre.

Tableau 5 – Variation annuelle des facteurs d'émissions par source

Source d'émissions	Facteur d'émissions 2020	Variation par rapport à 2019	Source des données
Gaz naturel	0,182 kg éq. CO ₂ /kWh	-	Groupe BEI
Véhicules appartenant au Groupe	0,042 à 0,182 kg éq. CO ₂ /km	-5,7% ¹⁵	Groupe BEI
Électricité	0,1588 kg éq. CO ₂ /kWh	-9,8%	Agence internationale de l'énergie (AIE) ¹⁶
Vapeur achetée ¹⁷	0,043 kg éq. CO_2 /kWh (hors émissions brutes de BLB) 0,066 kg éq. CO_2 /kWh (BLB)	-	Ville de Luxembourg
Déplacements professionnels – Avion ¹⁸	0,139 à 0,585 kg éq. Co ₂ /passager-km	-11,6	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2020)
Déplacements professionnels - Train	0,0057 kg éq. CO ₂ /passager-km	-5,0%	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2020)
Service externalisé de minibus	2,65 kg éq. CO ₂ /litre	-	Groupe BEI
Déplacements domicile-travail des employés	0,1714 kg éq. CO ₂ /km (voiture) 0,1031 kg éq. CO ₂ /km (bus) 0,0369 kg éq. CO ₂ /km (train national) 0,02991 kg éq. CO ₃ /km (métro léger et tramway)	-3,16% (car)	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2020)
Services de coursier	4,830 kg éq. CO ₃ /envoi	-	DHL
Eau	1,052 kg éq. CO ₂ /m³	-	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2020)
Déchets	21,32 kg éq. CO ₂ /tonne 10,2 kg éq. CO ₂ /tonne (Déchets organiques recyclés) 1,0091 kg éq. CO ₂ /tonne (Métal recyclé)	-0,1% -	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2020)
Papier	794,2 kg éq. CO ₂ /tonne	- -	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2020)

¹⁵ Le facteur d'émissions moyen pour tous les types de véhicules appartenant au Groupe a diminué, passant de 0,140 à 0,132.

¹⁶ Les facteurs internationaux d'émission d'électricité étaient auparavant publiés par le Defra, mais ils sont désormais fournis directement par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le travail réalisé ici repose en partie sur les coefficients d'émission de CO₂ par pays énoncés par l'AIE (© OCDE/AIE 2019), mais le rapport qui en résulte a été préparé par la BEI et ne reflète pas nécessairement l'avis de l'AIE.

¹⁷ La vapeur achetée pour tous les bâtiments du campus, à l'exception du bâtiment BLB, est considérée comme une émission nette nulle depuis 2018. Les émissions brutes ont été calculées sur la base du facteur d'émissions antérieur à 2018.

¹⁸ Depuis 2015, le Defra publie des coefficients d'émissions pour les vols internationaux. Auparavant, tous les vols empruntés par le Groupe BEI étaient déclarés comme étant des vols courte distance ou long courrier à destination ou en provenance du Royaume-Uni, indépendamment de la destination. Depuis 2017, les coefficients d'émission des vols internationaux corrects sont appliqués à tous les vols qui ne concernent pas le Royaume-Uni, ce qui permet d'obtenir des données plus précises par classe de voyage.

CALCUL DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre par source a été calculé en appliquant les facteurs d'émissions aux données relatives aux activités pertinentes. Ces données ont ensuite été agrégées afin de calculer, en valeur absolue, l'empreinte carbone du Groupe BEI. L'empreinte relative du Groupe a également été calculée en intégrant le nombre d'employés. Depuis 2014, ce calcul tient compte du nombre total d'employés contractuels et non plus du nombre d'employés ETP. En 2019 et 2020, nous avons non seulement présenté les résultats cumulés par catégorie (conformément au protocole sur les GES), mais également fait la distinction entre les émissions liées à la mobilité et celles liées aux bâtiments, dans un souci de plus grande transparence sur la part des émissions totales qu'elles représentent.

MÉTHODOLOGIE RELATIVE AU TRAVAIL À DOMICILE

Une brève explication de la méthodologie est donnée ci-dessous. Pour une description détaillée, se reporter au livre blanc.

Pour calculer les émissions imputables au travail à domicile, il convient de tenir compte de toute l'énergie consommée en lien avec les équipements de bureau (équipements fournis par le Groupe BEI pour le télétravail/ travail à domicile) et avec le chauffage ou la climatisation à domicile qui n'aurait pas été retenue dans un scénario de travail au bureau. C'est ce que l'on appelle l'énergie supplémentaire. Pour tous les éléments pris en considération, la méthode de calcul du scénario de base a été utilisée. Le scénario de base pour le calcul des équipements de bureau se fonde sur le chiffre de 100 % des collègues dont on sait qu'ils travaillent à domicile selon la méthode d'estimation indiquée. Le scénario de base pour le chauffage (par exemple, gaz naturel, électricité ou autres combustibles) et pour la climatisation (par exemple, air conditionné selon les régions) se base sur les besoins typiques en énergie pour le chauffage et la climatisation d'un logement relevés dans le pays concerné.

Pour calculer les émissions imputables au travail à domicile, il convient également de déterminer le nombre d'heures pendant lesquelles l'énergie supplémentaire doit être calculée. Dans le cas présent, le calcul se base sur une semaine de cinq jours et de 40 heures (huit heures/jour). Vingt-huit jours (quatre semaines) de congé annuel ont été déduits de ce calcul de base des heures de travail.

Équipement fourni par la Banque et utilisé à domicile Émissions – Scénario de base

L'équipement pris en considération dans le cadre de cette méthode était l'équipement de bureau ordinaire fourni par la Banque afin d'être utilisé à la maison par les employés. Pour le calcul du scénario de base des émissions liées à l'équipement de bureau, il est tenu compte de la consommation d'énergie des ordinateurs portables, des deuxièmes écrans, des imprimantes et de l'éclairage. L'énergie consommée par ces différents types d'appareils varie toutefois considérablement. Pour quantifier la consommation d'énergie des postes de travail, nous nous sommes basés sur une charge moyenne par bureau de 140 Watts pour les appareils en fonctionnement, conformément à la documentation Guide F: Energy efficiency in buildings (2012) publiée par l'association Chartered Institution of Building Services Engineers. Pour la consommation liée à l'éclairage pendant les heures de travail à la maison, nous avons appliqué une allocation de 10 Watts tout au long de l'année.

Ces hypothèses ont ensuite permis de déterminer l'énergie électrique totale utilisée pour l'équipement de bureau à l'aide des équations suivantes :

[A] 140 W * # Travail à domicile ETP * JTpmc¹⁹ / 1 000 = Poste de travail kWh

[B] 10 W * # Travail à domicile ETP * JTpmc / 1 000 = Éclairage kWh

[A] + [B] = Total de l'électricité consommée dans le cadre du travail

¹⁹ JTpmc – jours de travail à domicile par mois civil

Pour calculer les émissions, l'énergie électrique totale ainsi consommée a été multipliée par les facteurs d'émissions de source appropriée afin de représenter les facteurs moyens du réseau du pays correspondant, conformément à la méthode géodépendante.

Émissions liées à la consommation d'énergie pour le chauffage – Scénario de base

Pour le calcul du scénario de base des émissions liées à la consommation d'énergie pour le chauffage, s'agissant de l'outil de travail à domicile, nous sommes partis du principe que le chauffage ne peut être en général circonscrit à une petite zone de travail et que le temps passé à la maison pendant la saison froide nécessite d'allumer le système de chauffage complet.

En utilisant les valeurs de consommation intérieure typiques publiées par l'OFGEM²⁰ (mises à jour en 2020), nous avons retenu une prévision « moyenne » fiable de 12 000 kWh par an pour la consommation intérieure de gaz, dont 77 % sont attribuables au chauffage. Nous nous sommes également basés sur une moyenne de 10 heures de chauffage par jour, comme suggéré par les fournisseurs d'énergie du Royaume-Uni. Le calcul des besoins en chauffage se base sur la période de chauffage, largement reconnue, de l'hémisphère nord qui s'étend du mois d'octobre au mois de mars (six mois/182 jours). Pour le calcul des besoins en chauffage, nous avons utilisé une méthode de calcul mensuelle :

182 jours * 10 heures de chauffage = 1 820 heures

(12 000 kWh * 77 %)/1 820 heures = environ 5 kWh/heure

Nous avons ensuite calculé l'énergie supplémentaire pour le chauffage comme suit :

160 JTpmc * 5 kWh = 800 kWh de consommation de chauffage supplémentaire par employé à temps plein travaillant à domicile par mois de chauffage

800 kWh * (ETP * % de travail à domicile) = consommation totale de gaz supplémentaire par mois de chauffage

Après avoir ainsi calculé l'énergie totale pour le chauffage, celle-ci a été multipliée par les facteurs d'émissions de source appropriée, conformément à l'utilisation typique de l'énergie de chauffage, pour calculer les émissions.

²⁰ OFGEM: Office of Gas and Electricity Markets (régulateur britannique pour les marchés du gaz et de l'électricité).

QUALITÉ ET EXHAUSTIVITÉ DES DONNÉES

Tableau 6 – Qualité des données et postulats par source

Catégorie	Source d'émissions	Données sur les activités	Hypothèses retenues
Catégorie 1	Gaz naturel	Données primaires	-
	Véhicules appartenant au Groupe	Données primaires	Conversion du rendement énergétique sur la base des données des constructeurs
Catégorie 2	Électricité achetée	Données primaires	-
	Vapeur achetée	Données primaires	-
Catégorie 3	Déplacements professionnels – Avion	Données primaires	-
	Déplacements professionnels – Train	Données primaires	-
	Service externalisé de minibus	Données primaires	Conversion du rendement énergétique sur la base des données des constructeurs
	Déplacements domicile-travail des employés	Données calquées de l'outil EcoAct pour le travail à domicile et les déplacements domicile- travail	Distance journalière moyenne = 35 km, 220 jours de travail par an
	Service de coursier	Données primaires	-
	Eau	Données primaires	-
	Déchets	Données primaires	Tous les déchets ordinaires sont incinérés, avec récupération de chaleur.
	Papier	Données primaires	Les données des imprimantes locales indiquent le nombre de pages imprimées et non le nombre de feuilles. Depuis 2019, le pourcentage d'impressions recto et recto-verso est également précisé.
	Centres de données	Données primaires	-
	Voitures de location (neuves)	Données primaires	La qualité des données diffère d'un fournisseur à l'autre.

Médiocre: Exigence d'amélioration Satisfaisant: Peut être amélioré Bon: Aucun changement requis

RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les changements méthodologiques opérés depuis que le Groupe BEI a commencé à rendre compte de ses émissions en 2007 ont donné lieu à quelques variations mineures.

Tableau 7 – Répercussions des changements méthodologiques opérés par le Groupe BEI sur les émissions brutes par source

Catégorie	Source d'émissions	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Catégorie 1	Gaz naturel														
	Voitures de fonction														
Catégorie 2	Électricité ²¹														
	Vapeur achetée					-									
Catégorie 3	Déplacements en avion ²²														
	Déplacements en train					-									
	Minibus ²³					-									
	Trajets domicile- travail ²⁴					-									
	Coursier ²⁵ (depuis 2013)					-									
	Location de voitures ²⁶ (depuis 2016)														
	Eau ²⁷ (depuis 2013)					-									
	Déchets					-									
	Papier ²⁸														
	Centres de données (depuis 2014) ²⁹														

Légende : Réduction des émissions brutes Augmentation des émissions brutes

²¹ Le facteur d'émissions liées à l'électricité de 2016 de l'AIE, établi à 0,304 kg éq. CO., est de 22,3 % inférieur au facteur du Defra, établi à 0,391 kg éq. CO, et utilisé en 2015. Si le facteur de l'AIE avait été utilisé en 2015, les émissions brutes déclarées auraient été de 1 238 t. éq. CO₂ inférieures par rapport au chiffre de 5 717 t. éq. CO₂ déclaré. Ce changement méthodologique n'a eu aucune incidence sur les émissions nettes du Groupe BEI..

²² L'utilisation des coefficients d'émission des vols internationaux du Defra en 2016 a entraîné une légère hausse des émissions déclarées cette année-là. En 2017, la méthode a été affinée afin de garantir une répartition correcte des facteurs d'émissions des trajets en avion liés à l'origine et à la destination, que ce soit à destination ou en provenance du Royaume-Uni ou à l'échelle internationale.

²³ Cette légère augmentation s'explique par l'ajout des émissions des véhicules utilisés pour la distribution du courrier interne. Depuis la fin de l'année 2018, les vieux véhicules diesel ont été remplacés par des véhicules électriques, dont les émissions sont considérées comme nulles.

²⁴ Les émissions liées aux déplacements domicile-travail englobent l'utilisation des transports privés et publics et le travail à domicile du personnel du Groupe BEI en raison de la pandémie de COVID-19. Une baisse globale des émissions liées aux déplacements domicile-travail a été observée, malgré une augmentation des émissions liées au travail à domicile.

²⁵ L'ajout des envois par coursiers a eu pour effet d'augmenter les émissions brutes du Groupe BEI d'environ 70 t. éq. CO₂ par an depuis 2013, bien que les émissions liées aux services de coursier soient compensées et donc considérées comme nulles.

²⁶ Les émissions imputables aux voitures de location ont été déclarées pour la première fois en 2016, avec pour effet l'augmentation des émissions nettes du Groupe BEI de 92 t. éq. CO₂ (0,5 % de l'empreinte nette globale). La qualité des données a été améliorée en 2017 grâce à un changement du mode de calcul qui ne tient plus compte des coûts, mais de la distance parcourue.

²⁷ L'introduction en 2013 des émissions liées à la consommation d'eau a fait augmenter les émissions nettes du Groupe BEI d'environ 50 t. éq. CO₂ par an, dépassant désormais les émissions de référence.

²⁸ L'ajout des types et des formats de papier en 2016 a nécessité une reformulation au fil des ans. En outre, une meilleure compréhension de l'impression recto et recto-verso nous a permis d'améliorer la méthode de calcul des émissions liées au papier déclarées entre 2016 et 2019, ce qui a conduit à une mise à jour globale en 2019.

²⁹ Si les émissions de 2015 imputables aux centres de données avaient été calculées à partir du facteur d'émissions liées à l'électricité de l'AIE plutôt que sur la base du facteur du Defra, les émissions déclarées de 405 t. éq. CO, auraient été inférieures de 88 t. éq. CO,.

EXCLUSIONS

Pour les bureaux extérieurs du Groupe BEI, seuls les déplacements en avion (réservés via le système central) sont pris en considération dans les rapports. Toutes les autres sources d'émissions de ces bureaux sont actuellement exclues, car les données requises ne peuvent être communiquées. Des efforts supplémentaires seront déployés dans les années à venir pour comprendre l'impact environnemental de nos filiales à l'étranger.

Les déchets dangereux, les déchets de construction et les déchets d'équipements électriques et électroniques sont également exclus car ils sont mesurés en volume (m³) ou en unités, et non en poids (kg), qui est la mesure dont nous avons besoin pour calculer les émissions. Les émissions liées à ces flux de déchets sont susceptibles d'être très faibles, étant donné que le total des déchets ne représente que 0,07 % de l'empreinte carbone nette totale. Néanmoins, le Groupe BEI cherche systématiquement à améliorer la qualité des données publiées et continuera à affiner son approche afin d'inclure toujours plus de données et de renforcer la transparence de ses publications.

ANNEXE III : INDICATEURS STANDARD DE GRI

GRI 302-4 : RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les économies d'énergie réalisées grâce à l'amélioration de la conservation et de l'efficacité énergétique ont entraîné une diminution de 51,9 % de carburant et d'énergie achetés par le Groupe BEI et par employé depuis 2007.

Tableau 8 – Consommation d'énergie par employé

Source d'énergie	2020	2007	Différence	% de variation
Gaz naturel (MWh)	57	4041	3 984	-98,6%
Électricité (MWh)	16 935	15 620	1 315	8,4%
Vapeur (MWh)	16 357	5 785	10 572	182,7%
Total (MWh)	33 349	25 445	7 904	31,1%
Nombre de salariés	4092	1 501	2 591	172,6%
Énergie par employé (kWh)	8 150	16 952	8802	-51,9%

Dans les bâtiments existants, le Groupe BEI continue d'apporter des améliorations techniques afin de réduire au minimum le gaspillage énergétique. Ces optimisations ont porté sur les aspects suivants :

- régulation et répartition des systèmes de chauffage et de climatisation (adaptation de la consommation à la demande en temps réel) ;
- gestion de l'éclairage;
- gestion des systèmes de ventilation;
- conservation du label de qualité SuperDrecksKëscht[®] fir Betriber pour les bâtiments EKI et WKI (depuis 2007);
- introduction d'initiatives de réduction du carbone (« informatique verte ») dans les centres de données du Groupe.

GRI 305 : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Outre les mesures d'économie d'énergie décrites dans la section précédente, le Groupe BEI poursuit ses initiatives visant à réduire davantage ses émissions de gaz à effet de serre.

Désireux d'atteindre la neutralité carbone pour ses approvisionnements en énergie, le Groupe BEI s'approvisionne intégralement en énergie renouvelable (hydroélectricité, biomasse et éolien) auprès de son fournisseur d'électricité LEO SA. Cette démarche a permis de réduire les émissions annuelles de carbone de la Banque en moyenne de 4 612 t. éq. CO₂ par an depuis 2016.

GRI 306 : DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION

Les déchets générés par le Groupe BEI sont pris en charge par les services municipaux de Luxembourg. Les déchets sont triés en interne dans la mesure du possible afin d'être ensuite recyclés. Tous les déchets non

triés sont incinérés avec récupération de chaleur. Le tableau 9 donne le détail des quantités de déchets pour chaque catégorie de déchets officielle.

Le label luxembourgeois SuperDrecksKëscht® fir Betriber a été décerné pour la première fois à la Banque en 2007 pour récompenser ses pratiques internes de recyclage des déchets. Depuis, le label a été renouvelé chaque année pour les bâtiments Kirchberg Est (EKI) et Ouest (WKI). Les critères pour l'obtention du label sont les suivants :

- engagement de tous les acteurs ;
- mise en œuvre des mesures de prévention des déchets;
- stations de collecte visibles et accessibles ;
- stockage fiable et respectueux de l'environnement;
- collecte sélective des déchets;
- politique de recyclage et d'élimination des déchets transparente et de qualité;
- gestion respectueuse de l'environnement.

Le label SuperDrecksKëscht® fir Betriber est certifié selon la norme internationale ISO 14024:2000. Dans le cadre de cette certification, les inspecteurs doivent être satisfaits de la procédure de contrôle en vigueur et vérifient que toutes les exigences sont respectées. Dès lors, la gestion des déchets dans les entreprises labellisées répond intégralement aux exigences figurant dans la norme ISO 14024.

Le tableau 9 présente une ventilation détaillée des déchets générés par le Groupe BEI entre 2013 et 2020, conformément au catalogue européen des déchets en application de la décision de la Commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000.

Tableau 9 – Déchets du Groupe BEI dans chaque catégorie du catalogue européen des déchets, 2013-2020

Code CED ³⁰	Dénomination officielle du déchet	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
04 02 22	Fibres textiles ouvrées	kg	125	98	0					
07 01 04*	Autres solvants, liquides de lavage	kg	0	0	0					
08 01 11*	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	kg	632	606	499	162	-	-	203	s.o.
08 03 17*	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses	kg	1 775	12 517	818	12 270	6 569	-	4 800	5 700
11 01 07*	Bases de décapage	kg	0	20	0					
13 02 08*	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	kg	0	0	116	-	19	-	29	61
13 05 07*	Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/ hydrocarbures	kg	5 080	0	2 660	0	0	0	0	

³⁰ Catalogue européen des déchets (CED) — European Waste Catalogue.

Code CED 30	Dénomination officielle du déchet	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
14 06 03*	Autres solvants et mélanges de solvants	kg	0	253	52	0	0	0	0	
15 01 01	Emballages en papier/ carton	kg	10 809	27 469	45 312	44 849	33 115	23 740	22 847	80 076
15 01 02	Emballages en matières plastiques	kg	1 996	4 087	5 462	4 194	2 573	1 358	1 721	1 335
15 01 02	Emballages en matières plastiques									
15 01 04	Emballages métalliques	kg	4 084	13 174	13 319	9 586	9 077	9 376	7 880	s.o.
15 01 05	Emballages composites									
15 01 03	Emballages en bois	kg	1 458	1 580	1 577	2 405	-	-	-	-
15 01 06	Emballages en mélange	kg	0	0	0	-	-	322	233	5 967
15 01 07	Emballages en verre	kg	4 830	16 120	15 035	14 765	18 812	26 875	62 250	38 897
15 01 10*	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	kg	385	934	1 212	926	542	-	532	917
15 02 02*	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	kg	1 013	1 042	1 030	1 030	34	-	96	1 363
15 02 03	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02	kg	1 714	1 064	191	395	218	-	404	s.o.
16 01 14*	Antigels contenant des substances dangereuses	kg		0	0	-	-	-	-	-
16 01 18	Métaux non ferreux	kg	0	0	114	0	0	0	0	
16 01 20	Verre	kg	0	0	1	0	9	527	67	
16 02 14	Équipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13	kg	0	88	0	19	652	728	-	215
16 02 15*	Composants dangereux retirés des équipements mis au rebut	kg	0	0	0	0	0	0	80	

Code CED ³⁰	Dénomination officielle du déchet	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
16 02 16	Composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15	kg	0	30	208	140	-	-	-	-
16 05 04*	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	kg	72	335	174	141	-	-	-	-
16 05 06*	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	kg	14	433	66	0	0	0	0	
16 06 01*	Accumulateurs au plomb	kg	790	0	0	-	459	63	55	145
16 06 02*	Accumulateurs Ni-Cd	kg	0	0	30	_	52	-	60	s.o.
17 01 07	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06	kg	3 446	4 349	3 161	1 602	-	-	-	-
17 02 01	Bois	kg	758	977	8 082	42	-	-	-	-
17 02 03	Matières plastiques	kg	79	43	78	38	-	-	-	-
17 04 05	Fer et acier	kg	0	0	0	-	529	-	1 510	8 m³
17 04 07	Métaux en mélange	kg	0	0	0	47	-	-	-	-
17 04 11	Câbles autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10	kg	18	32	90	34	25	37	21	-
17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	kg	0	0	0	20	1 212	-	-	9
17 06 04	Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03	kg	233	536	94	57	1 813	2 886	3 168	1 891
17 06 05*	Matériaux de construction contenant de l'amiante	kg	0	0	0	0	6	0	0	
17 08 02	Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01	kg	0	0	36	23	-	-	-	-
17 09 03*	Autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses	kg	0	0	0	-	-	-	-	-
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03	kg	26 260	58 720	65 140	9 020	13 723	3 379	1 659	5 097
18 01 03*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	kg	18	0	0	50	50	-	5	S.O.

Code CED ³⁰	Dénomination officielle du déchet	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
19 08 09	Mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/ eaux usées contenant uniquement des huiles et graisses alimentaires	kg	23 000	104 000	97 120	0	0	0	0	
19 09 06	Solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions	kg	0	72	0					
19 12 01	Papier et carton	kg	0	0	0	32	-	_	-	-
19 12 04	Matières plastiques et caoutchouc	kg	0	0	0	20	-	-	-	-
20 01 01	Papier et carton	kg	51 608	92 055	252 868	153 312	212 683	145 505	96 950	84 165
20 01 08	Déchets de cuisine et de cantine biodégradables	kg	115 883	441 016	414 657	314 860	246 830	283 750	232 400	181 700
20 01 13*	Solvants	kg	0	0	0	_	8	-	24	s.o.
20 01 14*	Acides	kg	0	0	0	0	21	0	0	
20 01 15*	Déchets basiques	kg	0	0	0	0	35	30	0	
20 01 19*	Pesticides	kg	0	0	0	-	-	_	-	-
20 01 21*	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	kg	207	213	117	206	-	-	-	-
20 01 23*	Équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones	kg	0	0	32	0	0	0	0	
20 01 25	Huiles et matières grasses alimentaires	kg	659	3 191	4 726	1 870	345	2 390	2 040	2 170
20 01 28	Peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27	kg	0	0	0	0	114	74	49	
20 01 33*	Piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles	kg	398	521	265	1 310	197	-	407	437
20 01 34	Piles et accumulateurs autres que ceux visés à la rubrique 20 01 33	kg	0	0	0	0	0	119	0	
20 01 35*	Équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux, autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	kg	42	89	38	-	156	396	516	s.o.
20 01 36	Équipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35	kg	314	0	800	200	-	-	-	-

Code CED ³⁰	Dénomination officielle du déchet	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
20 01 37*	Bois contenant des substances dangereuses	kg	1 364	2 166	4 788	260	-	70	180	s.o.
20 01 38	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37	kg	0	0	300	519	-	-	-	-
20 01 39	Matières plastiques	kg	2 169	2 652	4 839	3 574	2 920	2 164	2 408	1 554
20 01 40	Métaux	kg	1 863	2 486	2 488	1 563	2 259	2 103	2 118	1 893
20 01 99	Autres fractions non spécifiées ailleurs	kg	3 577	9 030	8 657	6 145	-	-	-	-
20 02 01	Déchets biodégradables	kg	28 000	19 000	0	16 380	23 200	50	100	s.o.
20 03 01	Déchets municipaux en mélange	kg	80 349	194 957	208 004	153 808	169 183	214 331	331 900	137 550
20 03 07	Déchets encombrants	kg	1 470	2 071	0					
Autre	Cette catégorie sert à consigner tout changement dans les volumes de déchets lors de réajustements de fin d'année qui entraînent l'apparition d'écarts mineurs entre les catégories de GRI et les valeurs finales relatives aux déchets	kg	11 970	125 850	- 67 288	0	- 15 670			

Les déchets marqués d'un astérisque (*) sont classés comme dangereux conformément à la directive 2008/98/CE, à moins que l'article 20 de ladite directive ne s'applique.

ANNEXE IV: GLOSSAIRE DES BÂTIMENTS DU GROUPE BEI

EKI — Bâtiment Est

WKI — Bâtiment Ouest

PKI — Bâtiment Président

BKI — Bâtiment BHK

LKI — Bâtiment BLB

LightHouse One - Bâtiment LHO

IAK — Bâtiment IAK

ANNEXE V: CERTIFICATS DE RETRAIT D'UNITÉS CARBONE VÉRIFIÉES (VCU)





Certificate of Verified Carbon Unit (VCU) Retirement

Verra, in its capacity as administrator of the Verra Registry, does hereby certify that on 19 Aug 2021, 3,741 Verified Carbon Units (VCUs) were retired on behalf of:

European Investment Bank

Project Name

The Kasigau Corridor REDD Project - Phase II The Community Ranches

VCU Serial Number

9381-93697709-93701449-VCS-VCU-259-VER-KE-14-612-01012019-31122019-1

Additional Certifications

CCB-Biodiversity Gold; CCB-Climate Gold

Powered by APX





Certificate of Verified Carbon Unit (VCU) Retirement

Verra, in its capacity as administrator of the Verra Registry, does hereby certify that on 20 Aug 2021, 2,217 Verified Carbon Units (VCUs) were retired on behalf of:

European Investment Bank

Project Name

The Kasigau Corridor REDD Project - Phase II The Community Ranches

VCU Serial Number

6776-343667575-343669791-VCU-006-MER-KE-14-612-01012015-31122015-1

Additional Certifications

CCB-Gold

Powered by APX

Banque européenne d'investissement Le Groupe BEI est constitué de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement. Banque européenne d'investissement 98-100, boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg +352 4379-1 www.eib.org - info@eib.org **y** twitter.com/EIB f facebook.com/EuropeanInvestmentBank youtube.com/EIBtheEUbank Fonds européen d'investissement 37B, avenue J.F. Kennedy L-2968 Luxembourg +352 2485-1 www.eif.org - info@eif.org Rapport 2020 sur l'empreinte carbone Émissions de gaz à effet de serre dues aux activités internes du Groupe BEI t: ISBN 978-92-861-5025-8 : ISBN 978-92-861-5024-1